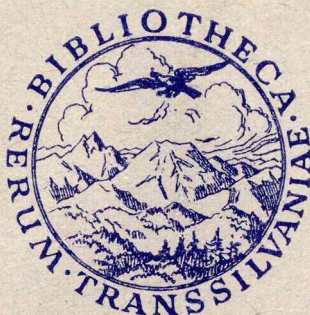


2300

Vladimir Ghidionescu

L'ENSEIGNEMENT ROUMAIN
EN TRANSYLVANIE

BCU Cluj / Central University Library Cluj



L'ENSEIGNEMENT ROUMAIN EN TRANSYLVANIE

BCU Cluj / Central University Library Cluj

S. I. Ionescu

Cluj 1945

BIBLIOTHECA
RERUM
TRANSILVANIAE
XIX

*L'Enseignement Roumain
en Transylvanie*

BCU Cluj / Central University Library Cluj

par

Vladimir Ghidionescu

*Professeur honoraire à l'Université
de Cluj—Sibiu*

CENTRUL DE STUDII ȘI CERCETĂRI
PRIVITOARE LA TRANSILVANIA
SIBIU / 1945

Vladimir Ghidionescu

L'ENSEIGNEMENT ROUMAIN
EN TRANSYLVANIE

BCU Cluj / Central University Library Cluj



CENTRUL DE STUDII ȘI CERCETĂRI
PRIVITOARE LA TRANSILVANIA

SIBIU / 1945

CHAPITRE I.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Notre étude sur l'enseignement roumain en Transylvanie, c'est-à-dire, sur l'enseignement d'une seule province de la Roumanie, ne se justifie pas autant par le cadre déjà tracé de cette „Bibliothèque“, que par l'intérêt de montrer le rôle essentiel que cet enseignement à eu dans l'histoire de l'éducation du peuple roumain, ainsi que de sa contribution au réveil de la conscience nationale de ce peuple.

Berceau de la formation ethnique de la nation roumaine au moment de la colonisation de la Dacie par les armées de Trajan dans cette contrée, la Transylvanie resta pendant des siècles, à la suite de la descente d'une partie de sa population à travers les Carpathes dans les plaines qui furent nommées la Moldavie et la Valachie, une province beaucoup plus isolée par rapport à ces deux dernières provinces que celles-ci ne le furent entre elles. La destinée politique et culturelle de la Transylvanie a été en bonne partie déterminée par la situation de la paroi des Carpathes, qui devait séparer pour des siècles une nation de même origine et parlant la même langue. Deux éléments entrèrent dans la composition du peuple roumain: l'ancienne population des Daces et les colons Romains. Chacun laissa des vestiges de son influence dans la nouvelle structure ethnique et la langue de la nouvelle nation. Mais les colons Romains, bien que n'étant pas de provenance homogène, tous d'Italie, étaient assez romanisés pour qu'ils imprimassent dans le mélange du sang et dans la nouvelle mentalité un puissant esprit latin qui caractérisa aussi la langue de la nouvelle nation.

Cependant, ce qui paraissait être une frontière naturelle qui

séparait la même population en trois branches distinctes, n'était qu'un trompe-l'oeil. L'unité ethnique de la nation roumaine habitant tout ce territoire étendu, qui n'avait au fond comme frontière que celle qui cadrerait naturellement avec son caractère ethnique, nous fut aussi signalé à un moment donné par un document moins connu, qui date depuis le dix-septième siècle et dont nous allons faire mention.

Dans les *Oeuvres de François de la Mothe Le Vayer*¹⁾, un des précepteurs de Louis XIV, dont on a publié les leçons données au Dauphin dans les différentes branches d'Études: histoire, géographie etc. nous trouvons un chapitre consacré à la *Transylvanie*, la *Valachie* et la *Moldavie*. L'auteur trace ainsi les limites qu'il fixe à la Transylvanie: „La situation de la Transylvanie est au Couchant de la Hongrie, et au Levant de la Moldavie, ayant le Mont Carphate au Nord et la Valachie au Midi. Sa longueur et largeur sont de quatre journées chacune“. Après avoir parlé de la ville „Albe-Julie“, que les Allemands appellent Veysenburg, „la demeure ordinaire du Prince“, il fait dériver le nom de Valachie du nom plutôt légendaire d'un certain Flacus, envoyé par Trajan. Il cite la principale ville „Tergoviște“, la capitale où demeure le Voévode, qui dépendait à cette époque là absolument du Grand Seigneur. Il considère la même chose pour la Moldavie, dont le Voévode a sa demeure à „Suchau“ (aujourd'hui Suceava). On voit bien ce que notre précepteur enseigna à son royal Élève sur l'origine, l'étendue et la situation politique de notre peuple. Il ne donne aucun nom générique aux populations habitant ces contrées, mais on voit qu'il s'agit des Roumains. Par le fait que toute la région occupée par la population roumaine s'étendait jus'au lac Obidovo, près de la ville de Tomis sur la Mer Noire (aujourd'hui Constanța), où Ovide fut exilé, l'auteur entend que ce qu'on nomme aujourd'hui la „Dobrogea“ faisait aussi partie du territoire habité par la même population. On voit par là clairement les limites naturelles qu'on désignait déjà à cette époque là de ce que plus tard on a reconnu

¹⁾ „Oeuvres de François, de La Mothe Le Vayer“ Conseiller d'État ordinaire. Tome premier. Chapitre XXXX „De la Transylvanie, Valachie, et Moldavie“. P. 7983 à Paris, chez Augustin Courbe 1662.

par le Traité de Trianon en 1919, comme devant appartenir au peuple roumain, et, de ce qui doit constituer légalement l'État roumain. On voit également que l'auteur parle de la Hongrie comme limite de la Transylvanie, ce qui prouve qu'il ne confond ni les populations, ni ne constate pas la suzeraineté des Magyars sur la Transylvanie.

Si la situation géographique de ces deux provinces, la Moldavie et la Valachie, séparées par un petit ruisseau, le „Milcov“, les a exposés bien souvent à travers leur histoire à des rivalités et des guerres mutuelles, aussi bien qu'à l'extérieur à des luttes avec les peuples déjà mentionnées, la Transylvanie, elle, n'a eu pendant toute son histoire que presque un seul ennemi acharné, sans trêve ni merci: les Magyars. Ceux-ci se croyaient en droit de dominer la Transylvanie bien qu'établis sur ses plaines beaucoup plus tard que la population roumaine.

On ne doit pas cependant croire que cette séparation géographique, d'ordre physique — les Carpathes — d'avec ses provinces soeurs, ait été suivie d'une séparation spirituelle trop radicale. L'âme unique de la nation ne connaissait pas de frontières. Elle surmontait la hauteur des montagnes pour embraser de temps à autre la conscience nationale de toutes ces provinces. Des rapports intellectuels mutuels ont entretenu cette conscience, qui, après l'union de la Moldavie et de la Valachie en un seul État roumain en 1859, rendra plus aisé l'union de la Transylvanie à l'ancien Royaume roumain. La politique des Magyars par leurs oppressions, leurs lois injustes, leurs prisons et leurs peines de mort, visant toujours l'extermination du peuple roumain, dont l'histoire prouve jusqu'à l'évidence le droit d'ancienneté sur la terre de la Transylvanie, n'a fait que fortifier davantage sa conscience nationale. Un fait historique, l'union foudroyante, mais malheureusement passagère que le Voévode Michel-le-Brave a réalisé en 1600, en rattachant la Transylvanie aux deux autres provinces sous son sceptre, devra aussi germer dans le subconscient national, et devra susciter les luttes des Roumains de la Transylvanie par des révolutions, telles que celles de 1784 et 1848. Celles-ci furent des révolutions nationales en même temps que sociales.

Mais la lutte la plus acharnée contre l'oppression magyare ne s'est pas manifestée autant par des révolutions, ni par des protestations ou des proclamations de droits adressées aux puissants de Budapest et de Vienne. Elle s'est affirmée, en apparence plus tranquille mais plus durable et plus opiniâtre, sur le plancher de l'école, née elle-même sur le parvis de l'Église.

CHAPITRE II.

LES ÉCOLES DE BRAȘOV²⁾.

Si cette origine ecclésiastique de l'École fut aussi un phénomène général de l'Europe occidentale, l'Église est devenue en Transylvanie le seul pivot d'existence et de résistance de ses écoles, jusqu'au moment de l'union avec l'ancien État roumain. Le centre qui a été le premier noyau de développement de l'enseignement roumain dans cette province, a été la ville de *Brașov* aux pieds des Carpathes, à proximité de la frontière qui la séparait de l'ancienne principauté de Valachie. On fait remonter jusqu'au commencement du XV^e siècle l'existence de la première église de cette ville, *Saint Nicolas*, dans le faubourg de Șchei. La renommée de cette église et de quelques-uns de ses prêtres s'était répandue dans les deux Principautés, de sorte que le fameux Voévode de la Valachie, le pieux Neagoé Bassarab y fit de larges donations, qui furent continuées par d'autres Voévodes jusqu'au 19^{ème} siècle. Ces moyens ont permis à l'Église de créer et d'entretenir ses premières écoles. On ne possède toutefois sur la situation de cette école que des dates qui remontent au milieu du 18^{ème} siècle.

Ce qu'on doit remarquer dès le commencement, c'est la soif pour le savoir, c'est l'ambition de se cultiver et de progresser qui

²⁾ Nous devons à nos lecteurs étrangers quelques explications sur l'orthographe et la prononciation des mots roumains qui se trouvent dans notre étude. Toutes les lettres se prononcent séparément. La voyelle sombre *ă* se rapproche de *oe*; *â*, (*i*) se rapproche de *ou*. Le *u* se prononce *ou*. La consonne *ș*, se prononce *ch*; *ț* se prononce *ts* ou *tz*; *c* et *g* suivis de *e* se prononcent comme en italien;; *ch*, *gh* suivis de *e*, *i* se prononcent comme *k*, *g* dur en français; *ai* se prononce *ai*.

poussèrent les Roumains à cette époque là — enfants, adultes, même des gens mariés, — à fréquenter cette école élémentaire, où on n'apprenait qu'à lire, à écrire et à compter.

D'autres circonstances extérieures favorisèrent dans la même direction les Roumains. Sous le règne de Marie Thérèse l'enseignement prit un grand essor, soit dans les pays autrichiens, soit dans les autres qui dépendaient de la Couronne magyare. Dans son amour pour les progrès des nations de son État, l'Impératrice témoigna aussi son haut intérêt pour l'avenir du peuple roumain. Elle donna l'ordre au Gouvernement transylvain d'exhorter la population roumaine de confession orthodoxe, aussi bien que la greco-catholique (celle qui avait proclamé l'union avec Rome), de créer des écoles dans lesquelles la jeunesse des deux sexes devait acquérir son instruction élémentaire. A l'abri de cette faveur impériale, l'ambition des Roumains doubla de zèle et encouragea les progrès des écoles de Braşov entre 1760—1780. A la suite de l'„Édit de tolérance“, donné en 1781 par le fameux Empereur éclairé Joseph II en faveur de l'église chrétienne orthodoxe, trois autres églises furent créés dans la Cité de Braşov, en 1713 et 1787. L'école roumaine devint à la suite de cette expansion, comme un emblème de gloire de l'Église orthodoxe. L'édit de Joseph II donna droit aux communes ayant plus de mille familles d'édifier des églises et disposa dans son acte de tolérance, d'envolée vraiment philosophique, qu'on ne tienne plus dorénavant compte dans la nomination des fonctionnaires publics de leur situation religieuse, mais de leurs capacités et de leur état moral. Une véritable preuve de sa tolérance religieuse et de sa politique nationale débonnaire, fut l'attitude que l'Empereur prit vis-à-vis de la population roumaine de la Transylvanie. Il décida de nommer aussi un évêque pour les Roumains orthodoxes, avec la résidence à Sibiu. A la suite des démarches du premier évêque Ghédéon Nichitici, des nouvelles dispositions améliorèrent les écoles pour la population orthodoxe.

La ville de *Sibiu* devait devenir dorénavant un second siège important pour l'épanouissement de l'enseignement roumain autour de cet Archevêché orthodoxe. C'est là que prit naissance une administration centrale pour diriger et surveiller toutes les écoles nationales roumaines de rite orthodoxe. Mais les difficul-

tés ne tardèrent pas à se montrer. Si la haute protection de Joseph II avait favorisé la nation roumaine, les autorités locales de Transylvanie cherchèrent par contre à saboter ces bonnes intentions. Au fond, elles n'étaient pas contentes de ce que Vienne prodigait au peuple roumain. Un exemple entre autres: le magistrat saxon de Braşov, pour complaire d'un côté aux ordres reçus, avait poussé les Roumains de l'église de Şchei de se mettre d'accord avec l'évêque de Sibiu pour créer une école ayant trois classes. Les Roumains se sont décidés à supporter les frais. Le Gouvernement de la Transylvanie leur adressa des félicitations et des remerciements. L'Église ayant cependant des difficultés pour se procurer toute la somme nécessaire, on fit appel au Gouvernement transylvain qui s'était établi à Cluj, de permettre à la caisse publique de Braşov de prêter secours aux Roumains. Le même magistrat, d'un autre côté, inspira au gouvernement l'idée de ne rien accorder aux Roumains. „L'Église, disait-il, a assez d'argent pour pourvoir à ses besoins. A la rigueur, les enfants roumains peuvent fréquenter les écoles catholiques ou réformées. Et finalement, ajoutait-il, les Roumains ne sont pas une nation ayant des droits dans ces parages là, ce n'est qu'une nation «tolérée», à laquelle on ne doit rien de la caisse publique³⁾. Le Gouvernement a donné son approbation à cette manière de voir.

Au milieu du 18-ème siècle le nombre des commerçants roumains et grecs s'était accru de telle façon qu'il donnait un caractère spécifique à ce centre, au milieu de la population majoritaire saxonne. Mais les Roumains et les Grecs habitaient seulement le faubourg de Şchei, car ils n'avaient pas le droit, conformément à des anciens privilèges de la population saxonne, d'avoir des maisons au centre de la ville. Quand l'Empereur Rodolphe II fit paraître son „édit de concivilité“ (en juillet 1781), les Roumains ont pu aussi s'acheter des maisons en ville et s'y établir de cette façon en permanence. Le nombre des Roumains et des Grecs ayant augmenté de cette manière dans la Cité, on sentit le besoin d'édifier aussi là-bas une église orthodoxe. Elle reçut le nom de: „*Sainte-Trinité*“ et à partir de 1707 elle fut

³⁾ A. Bârseanu, Istoria şcoalelor centrale române pentru greco-orthodoxi din Braşov, p. 519, tip. Ciurcu et comp. Braşov 1902.

ouverte aux ouailles. Le service devait se faire dans les deux langues: roumaine et grecque. Mais un malentendu avait séparé les Roumains des Grecs et l'église dut rester seulement grecque. Par contre, les Roumains achetèrent une maison et y établirent une chapelle. Cela leur donna l'envie et la possibilité d'ouvrir une école roumaine sous l'égide patronale de „l'Assomption de la Vierge“. Cette école a été également l'oeuvre de la générosité des Roumains de la ville et de celle de quelques Roumains d'outre-monts. Mais c'était peu de chose par comparaison avec ce qu'il fallait faire pour élever le niveau culturel du peuple roumain.

L'apparition à Braşov d'un ardent patriote qui devra jouer — pour toute cette époque — un grand rôle dans l'évolution de la politique et de la culture nationales, celle de *Georges Bariţiu*, fut une révélation. Jeune encore, ayant à peine terminé ses études théologiques à Blaj, il descendit en 1834 à Braşov, appelé comme instituteur par quelques familles riches de la ville et en 1835 on lui confia la place d'instituteur à la nouvelle école. Pendant son séjour, Bariţiu entra en relations avec les notabilités de la ville et se rendit compte de la nécessité d'y fonder des écoles supérieures à celles qui existaient jusqu'alors. Il rêvait à de hauts établissements d'éducation pour toute la population roumaine de Transylvanie, et pas seulement pour celle de Braşov. Sa première publication, parue à l'âge de 23 ans: „Dissertation sur les écoles pour tous les croyants du rite grec de Braşov“, fut un manifeste éclatant pour l'enseignement de Transylvanie. Après avoir montré que malgré les apparences qui donnent la primauté aux biens matériels, l'éducation est le plus essentiel de tous les biens pour une nation, il exhortait les Roumains de Braşov de fonder des écoles pour le relèvement du peuple. L'existence de si nombreuses écoles saxonnes à Braşov, n'étaient pour lui qu'un grand motif d'émulation pour les Roumains et non pas de quiétude coupable. Ce qui est intéressant dans tout ce chaud plaidoyer de Bariţiu, c'est l'élévation de son âme, d'où émanent aussi ses actes. De confession greco-catholique, formé à l'école de Blaj. Bariţiu ne recule pourtant pas devant la lutte dans la cité même de l'orthodoxie pour l'avancement des écoles orthodoxes. Il se met au service de la grande cause de la nation roumaine entière.

Grâce à son appel, ce fut cette école de la Cité qui ouvrit ses portes en 1837 et dont il devenait le premier directeur. Cette école d'ailleurs fut mieux dotée que celle de l'église de Saint Nicolas de Şchei. L'avènement d'un enthousiaste prélat *Jean Popasu*, fut de bonne augure non seulement pour cette école, mais en général pour toute la cause de l'enseignement de Braşov. Le désir de quelques notabilités roumaines et grecques de la ville, de posséder aussi un collège, fut partagé non seulement par ce prélat, mais aussi par l'évêque *Basil Moga*, de Sibiu, Il devait être mis à la disposition de toute la population du rite gréco-oriental, sans tenir compte des nationalités. Le révérend Père Popasu faisait partie de la commission, nommée par le Gouvernement pour l'élaboration du plan de cette création. Mais ce plan resta sans réponse de la part du Gouvernement de Cluj. Devant cette défaite, le Père Popasu doubla de zèle pour persuader les deux églises roumaines (la „Saint Nicolaas“ de Şchei et celle de „l'Assomption“), de créer un collège pour les Roumains seuls. Quant au progrès des écoles primaires entretenues par ces mêmes églises, l'habileté et la lutte du Père Popasu furent d'un grand secours. Il organisa la soi-disant „Ephorie scolaire“, qui devait réaliser les écoles nationales de la Cité de Braşov. Il surmonta beaucoup de difficultés matérielles pour arriver à édifier les bâtiments et pour payer les maîtres d'école.

Mais une vraie bénédiction attendait la cause nationale roumaine. Ce fut l'apparition de la plus proéminente figure roumaine de toute une époque, ce fut celle de l'évêque et plus tard du Métropolitain *baron André de Şaguna*. D'origine Koutzo-Valaque — branche des Roumains des Pindes en Macédoine — de famille commercante établie pour affaires en Transylvanie, Şaguna représente par son aspect physique et sa prestance morale, le type du Roumain qui charme et impose à la fois, qui lutte avec opiniâtreté et qui gagne presque toujours ce qu'il désire, non seulement par son intelligence et sa science, mais davantage par une habileté diplomatique et par une sagesse faite tout ensemble d'audace et d'admirable équilibre. En regardant son portrait, à un âge plus avancé, on dirait un patriarche devant lequel sont tentés de s'incliner les potentats de Vienne et de Budapest, et, qui apaise les disputes des siens, les premiers oubliant qu'ils

ont à faire à un simple Roumain, les seconds qu'ils ont à faire à un simple homme!

Il fut nommé en 1847 évêque des Roumains de confession greco-orthodoxe avec le siège à Sibiu. Il devint Métropolitain en 1861 et reçut le titre de baron par l'annoblissement de la Cour de Vienne, en 1871. On sait bien ce que l'année 1848 a signifié pour toute l'Europe. Au clairon qui a sonné pour la résurrection nationale des peuples, les Roumains de la Transylvanie répondirent aussi par leur présence. Le jour du 3 Mai de cette année-là vit la magnifique „Assemblée nationale“, près de la ville de Blaj, à l'endroit qu'on a depuis nommé: „Le Champ de la Liberté“. Elle fut l'expression éclatante des protestations de la nation roumaine contre l'oppression des Magyars, tout aussi bien que celle des vœux exprimés ouvertement pour gagner son indépendance et ses droits. Mais le troupeau devait avoir aussi ses bergers. L'assemblée fut patronnée par les deux hauts prélats, l'évêque *Saguna*, représentant l'Eglise gréco-orientale, et l'évêque de Blaj *Jean Léményi*, représentant de l'Eglise gréco-catholique. Encore une preuve de l'union sacrée des Roumains, par dessus les différences confessionnelles, pour la grande cause nationale!

L'Assemblée de Blaj déclarait dans sa motion, parmi tant de points d'ordre politique et social, le vœu suivant: „La nation roumaine demande la création des écoles roumaines dans toutes les villes et vilages, des collèges, des institutions militaires et techniques, des séminaires ecclésiastiques de même qu'une université roumaine, tout cela doté par les fonds de l'état, dans la proportion de la contribution du peuple, avec le droit d'élire les directeurs et les professeurs, d'organiser l'enseignement d'après un plan pédagogique et avec la liberté d'enseigner (docere)⁴⁾“.

Était-ce donc une trop grande audace de la part de la nation roumaine d'élever de telles prétentions, elle, qui avait été tenue dans l'obscurité de l'ignorance jusqu'alors, ou bien était-ce l'affirmation de sa conscience nationale qui s'éveillait pour demander les droits aux lumières de la science et de la civilisation? Est-ce que la proportion des contribuables roumains, dont parle la motion de l'„Assemblée“, ne faisait-elle pas entrevoir le nombre

4) A. Bârsanu, Loc. cit. p. 45.

d'une population nationale, qui même à cette époque-là ne pouvait pas être considérée comme quantité négligable en face de la population des Magyars, pour légitimer de pareilles exigences?

C'est chez les Roumains de Braşov que la motion de Blaj trouva le premier et le plus puissant écho. Mais ceux-là ne voulaient pas que cet écho devienne local. Ils entendaient travailler pour le succès de la cause de l'école de toute la nation roumaine. L'évêque Şaguna dut convoquer en 1850 l'Assemblée de son Synode à Sibiu, pour établir un programme systématique de création et de travail scolaires. D'autre part, le révérend Père Popasu saisit le moment propice et se rendit à Vienne pour exposer au jeune Empereur les doléances des Roumains. De retour, il se mit à l'oeuvre. Le plan scolaire conçu en 1844 par les deux églises roumaines de Braşov devaient maintenant se réaliser pleinement. Au dessus de l'école élémentaire on voulait organiser une école normale, et à côté, quelque chose de plus ambitieux, un collège orthodoxe. Les églises devaient supporter les premiers frais de construction jusqu'à une subvention de l'État. Le Père Popasu prit l'initiative et se dévoua corps et ame à la réalisation de cette oeuvre. Mais avant tout, il dut envoyer son projet à l'évêque Şaguna pour être approuvé. La grande protection accordée à cette entreprise lui garantit finalement le succès. Mais de quel travail se chargea-t-il? Il dut apaiser les malentendus des prêtres des deux églises, les ambitions et les disputes des professeurs! C'est Şaguna qui a soutenu avec succès la cause devant le Gouvernement de Vienne. C'est toujours lui qui a encouragé et patroné l'obtention des fonds nécessaires à ces écoles. Il entra en lutte avec le gouverneur de la ville; enfin, il entra en lutte avec le Gouvernement transylvain, qui supprima à un moment donné les subventions accordées. Devant cette situation, le manque d'argent obligea les églises à contracter des dettes pour achever les bâtiments. Mais ces dettes deviennent une lourde charge pour les églises, avec un resultat minime.

Cependant l'ambition et l'enthousiasme des Roumains de Braşov devant tant d'obstacles et de difficultés, ne desarmant pas. A partir de ce moment, quel beau spectacle nous présentent ces Roumains! Les parents des enfants s'offrent de travailler gratuitement. D'aucuns apportent des matériaux de construction gra-

tis, ou à un prix minime. Les professeurs travaillent à côté de leurs élèves comme de simples ouvriers. Le révérend Père Popasu met la main à l'oeuvre et pendant ce temps il encourage les uns, il attire paternellement l'attention des enfants sur les dangers qu'ils courent dans leur travail. Et tout cela, pourquoi? Pour bâtir une pauvre école perdue dans un coin obscur des Carpathes, que le révérend Père Popasu aimait à appeler sa „Jérusalem“! Comme aujourd'hui, tout cela nous paraît puéril! Mais les temps et les circonstances changent l'aspect et la valeur des choses. Ces dernières doivent être mesurées d'après une autre unité de mesure, si nous voulons les comprendre et les juger objectivement. Cette unité de mesure n'est cette fois-ci que l'âme toute entière d'une petite nation, qui cherche par la culture de l'esprit à se frayer la voie vers une vie consciente nationale.

Déjà en 1850 François Joseph I était venu visiter Braşov. Il s'intéressa à l'oeuvre des écoles roumaines. Şaguna était arrivé exprès de Sibiu pour lui présenter ses hommages et s'appuyant sur la motion de Blaj, il fit connaître les besoins de ses écoles. Il obtint une subvention de l'État, à condition que celui-ci puisse faire le contrôle financier et celui de la nomination des professeurs. De cette façon on a pu mettre la pierre fondamentale du collège. L'évêque Şaguna assista à la cérémonie et encouragea l'oeuvre par un enthousiaste discours. Plus tard, il assista aussi à l'inauguration du collège. Il obtint le droit de publicité, c'est-à-dire le droit d'égalité de ce collège pour les quatre premiers classes avec les lycées de l'État. Finalement, il obtint le droit d'avoir les huit classes et le pouvoir de délivrer le diplôme de baccalauréat. Il assista même comme président à la première promotion des élèves du collège. Sa compréhension pédagogique était si large, que c'est grâce à lui qu'on a créé une chaire pour la langue française et pour le dessin, qui n'existaient pas dans les autres écoles de l'État.

Mais bientôt la Diète hongroise émit un autre arrêté, dans lequel elle stipula que dorénavant la subvention (de 1862) sera conditionnée par la participation directe du Gouvernement dans les nominations de professeurs. L'école refusa la condition et perdit la subvention. Il resta comme seul subside la subvention de l'État roumain. Mais l'opinion publique hongroise s'agitant,

la presse attira l'attention du Gouvernement. Celui-ci par un arrêté spécial défendit, sous motif d'intentions subversives vis-à-vis de l'État, que les écoles existant sur le territoire hongrois puissent obtenir des subventions d'autres États.

Les Roumains de Braşov protestèrent. L'État roumain continua cependant la subvention, se croyant obligé par le voeu des anciens testateurs. Les protestations des Roumains ont eu un écho à Vienne. L'Empereur François Joseph I-er intervint pour que l'État hongrois continue à payer la subvention due au collège de Braşov. Mais l'opposition hongroise triompha quand même, car en 1875 défense, fut faite sous menace de grandes punitions, que les écoles roumaines de Braşov reçoivent de l'argent des États étrangers. Pour avoir plus de bénéfices, l'administration des écoles agrandit son plan de construction, par la création d'un établissement de bains publics. Mais cela signifiait de grands sacrifices matériels particuliers. On lança des listes de souscription et on commença bientôt à bâtir. Le collège gagna de plus en plus une grande réputation, surtout depuis qu'on organisa encore 4 autres classes modernes (sans latin) et une école de commerce, en sus un internat pour le collège et un orphelinat pour les fillettes. De larges donations privées ont pu soutenir toutes ces oeuvres. Cela attira à Braşov entre 1870—1883 un grand nombre de visiteurs et quelquefois des plus puissants, comme par exemple la visite en 1869 du baron Oëtvös, le ministre de l'instruction publique de Hongrie et celle, en 1873, du Prince Charles I-er de Roumanie et de la Princesse Elisabeth. On comprend bien les sentiments de fierté et de bonheur du révérend Père Popasu, quand celui-ci visita aussi cette école de Braşov, cette fois-ci en qualité d'évêque.

Mais en 1868 un grand évènement intervient, qui va donner un autre cours à l'évolution de l'Église et de l'école orthodoxes roumaines en Transylvanie. Le Métropolitte Şaguna fit voter par le „Congrès national de l'Église“ son fameux „Statut organique“. Il avait élaboré et appliqué ce „statut“ en 1860, en qualité d'évêque dans son Diocèse. Après le vote du Congrès, l'Empereur approuva le „Statut organique“ de Şaguna en 1869. Ce statut formulait les bases de l'Église gréco-orientale en Transylvanie. Cette organisation s'appuyait sur les larges principes dé-

mocratiques, de liberté religieuse et scolaire, garanties par le vote du peuple et la participation des laïques dans les affaires de l'Église. Beaucoup de Roumains ne comprirent pas tout d'abord l'esprit d'autonomie introduit par Şaguna dans son Statut. On était jaloux des privilèges locaux, sans entrevoir les profondes suites qui devront se manifester un jour, grâce à ce principe d'autonomie de l'Église roumaine vis-à-vis des autorités étrangères.

A l'abri de cette autonomie devront dorénavant se mettre non seulement les églises orthodoxes, mais aussi les écoles roumaines de Transylvanie et de Hongrie pour pouvoir lutter et exister. L'esprit trop conservateur de l'administration des écoles de Braşov s'est très difficilement accommodé à ce Statut. Mais une nouvelle épreuve attendait les écoles roumaines. La loi magyare de 1883 devait entrer en vigueur et, son article 25 devait dominer la situation jusqu'en 1900. La loi stipulait cette fois-ci pour toutes les écoles confessionnelles de Hongrie, le droit de l'État de se mêler plus intimement que jusqu'alors dans les affaires intérieures des écoles confessionnelles. Les écoles gréco-catholiques roumaines dépendant de leur Église, étaient également atteintes. L'État se réservait le droit non seulement de contrôler l'enseignement par ses inspecteurs, mais aussi de décider exclusivement de la nomination des professeurs, selon qu'il appréciait leurs aptitudes et d'autres „qualités“.

Ce fut le commencement d'une ère pleine de menaces, de chicanes, de poursuites et même de clôture des écoles. C'était, enfin, toucher en plein coeur la nation roumaine toute entière.

CHAPITRE III.

LES ÉCOLES DE SIBIU.

Nous avons déjà signalé l'importance que la ville de Sibiu a acquis à côté de celle de Braşov, comme centre intellectuel des Roumains orthodoxes. Après la séparation de l'ancienne Église, à la suite de l'union faite par le Métropolitain Athanase avec l'Église de Rome, l'Église orthodoxe est restée une soixantaine d'années dans une situation très précaire, n'ayant pas son propre chef. L'enseignement que l'Église donna pendant ce temps à ses clercs, demeura aussi très rudimentaire. Mais par l'Édit de Joseph II en 1783, l'Église obtint son premier évêque en la personne de *Gédéon Nichitici* et en même temps elle fut gratifiée d'une donation annuelle. Cet évêque a eu l'intention de créer le premier séminaire religieux pour la formation plus sérieuse des prêtres. Son projet d'organiser ce séminaire à Timișoara échoua. Ce n'est qu'un peu plus tard, qu'un homme destiné à jouer un grand rôle dans l'évolution de la culture roumaine, *Georges Lazar*, mit la main à l'oeuvre. De retour de Vienne, où il avait terminé ses études, G. Lazar s'est établi vers 1808 à Sibiu, y loua une maison et il ouvrit un cours pour l'enseignement des futurs prêtres. Ses timides essais furent achevés par le nouvel évêque *Basile Moga*, qui en 1811 organisa cet enseignement d'une façon plus systématique. Le Gouvernement a approuvé en 1816 qu'on fit une collecte publique pour amasser les fonds nécessaires en vue du perfectionnement de cet enseignement. Mais ces cours restèrent encore primitifs. Ils ne duraient que six mois. C'est à ce moment qu'apparaît encore l'homme providentiel que fut l'évêque *Șaguna*. Malgré tant d'autres occupations dont il s'était chargé, il considéra le problème de la formation des futurs pré-

tres comme un problème capital auquel il entendait se dévouer personnellement. Il intervint par un rapport qu'il fit au ministre de l'instruction publique de Budapest, le baron Eötvös. Dans son rapport il demanda, vu l'excédant des fonds du Synode des églises, qu'on améliorât l'enseignement théologique de Sibiu. Le cours devait comprendre deux années d'études. Les professeurs devaient être payés d'une façon plus convenable et un bon nombre d'étudiants devaient être aidés par des bourses.

Mais la révolution de 1848 éclate. Şaguna s'enfuit de Sibiu pour se mettre à l'abri des révolutionnaires. De retour en 1849, après l'apaisement de la révolution, il reprend son travail et recommence ses luttes. Il s'occupa des programmes de l'ancien séminaire et y introduisit des réformes fondamentales. A côté des matières purement théologiques il prévoit d'autres matières laïques, comme par ex.: la grammaire de la langue roumaine, la pédagogie et les méthodiques de l'enseignement. Quel était le sens de ces réformes? Il visait à suppléer au manque de maîtres d'école suffisamment préparés pour cette tâche. Il voulait que le futur prêtre, surtout celui du village, puisse devenir en même temps un bon maître d'école. C'est de cette façon seulement, ayant ce double rôle, que celui-là pourrait, à son avis, devenir un vrai éducateur du peuple. Par là il affermit, non seulement en principe mais de fait, l'union inséparable et bienfaisante en Transylvanie de l'Église et de l'École. Cette union découvrit peut-être plus tard quelques lacunes, car l'instruction pédagogique devenait avec le temps trop sommaire, pour que le maître d'école puisse correspondre aux exigences du temps. L'Église organisa jusqu'en 1830 en d'autres parties du pays de pareils cours pour la préparation de ses instituteurs. Tous ceux qui voulaient devenir maîtres d'école apprenaient la Bible, le catéchisme, le chant, le service liturgique. Tout cela devait être enseigné aux enfants, à côté de l'enseignement de la lecture, l'écriture et le calcul. Et c'est toujours André Şaguna qui devait organiser systématiquement cet enseignement, pour obtenir de véritables progrès. Il trouva une situation très peu convenable pour un pareil enseignement. Dans un village au sud de la Transylvanie, à Orlat, avait été fondé par le gouverneur Wohlgemuth un institut pédagogique. Les professeurs étaient des anciens maîtres d'une

école militaire, de nationalité allemande et de religion catholique. Şaguna protesta, car disait-il, on lésait l'autonomie de l'Église. Il déclara illégal de cet institut, qui au bout d'un mois cessa d'exister.

Şaguna convoqua en 1850 le Synode ecclésiastique et décida la fondation d'un *Institut théologique et pédagogique* à Sibiu. De cette manière il entend mettre en pratique les principes formulés auparavant selon lesquels le clergé devait être préparé à remplir en même temps le rôle de maître d'école⁵⁾.

Bien que les professeurs formassent deux catégories indépendantes, ceux de la section de théologie et ceux de la section pédagogique, les nécessités matérielles exigèrent l'unification de ces sections. Cela répondait aussi aux vœux de 1850, qui imposaient aux futurs prêtres aussi une instruction pédagogique. Cette union fut très utile, car plus tard Şaguna va prévoir officiellement dans son „Règlement organique“, la condition de l'entrée des candidats à la section théologique seulement après avoir terminé la section pédagogique. Vu l'affluence des candidats à la section théologique, on introduisit à partir de 1863 dans cette même section les matières principales de la pédagogie. On avait déjà prolongé depuis 1861 la section théologique à quatre années d'études et la section pédagogique à trois années de cours.

Après la mort de Şaguna, le Séminaire passa par une crise qui éclipsa pour quelque temps sa renommée. Entre autres causes, il faut signaler aussi le manque d'un internat assez spacieux, et par suite, la nécessité des étudiants de loger en ville sans contrôle sérieux. Le Métropolitain *Miron Romanul*, successeur de Şaguna, fit des réformes qui remontèrent le prestige de l'institut. La section pédagogique augmente les études d'une année, au total trois ans. On exige huit classes de lycée pour entrer à la section théologique et quatre classes de lycée pour la section pédagogique. En 1907 la section pédagogique ajoute une année, au total 4 ans, comme la section pédagogique.

En l'honneur de son patron et bienfaiteur le Métropolitain

⁵⁾ E. Roşca, Monografia Institutului Seminarial-Pedagogic „Andrian“ al Arhidiecezei gr. ort. Române din Transilvania, p. 25, Sibiu 1911. Tip. Arhidiecezană.

Şaguna, le Synode de Sibiu avait déjà donné en 1874 à cet institut le nom de „*Academia Andreiană*“, titre qu'il garde encore de nos jours, quand en 1943 l'État a élevé l'*Académie* au rang de *Faculté de Théologie*.

Parmi tant d'œuvres dont Şaguna fut l'initiateur et le créateur, les Roumains de Transylvanie lui doivent aussi cet institut de haut enseignement de Sibiu. Il a prodigué tant de cœur et d'énergie pour protéger et développer cet institut qu'on le considère, ainsi que le Métropolitite Moga aimait à le dire: „l'enfant le plus chéri de Şaguna“⁶⁾.

Le „Séminaire Andréan“ de Sibiu resta comme le couronnement de l'enseignement théologique supérieur orthodoxe de Transylvanie. Mais il y avait encore dans le pays d'autres séminaires, plus modestes, par ex.: celui d'*Arad* et de *Caransebeş*. Ils devaient leur existence à l'évêque *Popasu*, dont nous avons connu l'infatigable travail et l'enthousiasme pour la cause de l'enseignement roumain en Transylvanie. Ces séminaires ont dû, avec le temps, se rapprocher dans leur organisation de celui de Sibiu, car „l'esprit paternel de Şaguna veillait aussi sur eux“⁷⁾. Ils ont également contribué non seulement à la formation des prêtres et des maîtres du temps, vu l'intention de leur préparation commune dans ce sens là, mais aussi à l'entretien de la conscience nationale du peuple, dont ils étaient les vrais éducateurs.

Les Écoles Normales de Sibiu. On pourrait faire remonter jusqu'au XVI-ème siècle, les ébauches de la plus ancienne école normale des Roumains en général à *Caransebeş* (dans le Banat roumain), ou bien au XVII-ème siècle, en 1675, dans le pays de *Făgăraş* (Transylvanie). Seulement la documentation exacte là-dessus nous fait défaut⁸⁾. Les documents sont plus sûrs en ce qui con-

⁶⁾ E. Roşca, Op. cit. p. 43.

⁷⁾ N. Colan, *Academiiile Teologice Ortodoxe*, p. 974, Dans la „*Transylvania, Banatul, Crişana, Maramureşul*“ de 1818—1824, vol. II. *Cultura Naţională*. Bucureşti, 1929.

⁸⁾ I. Lupaş, *Care este cea mai veche şcoală normală în România întregită?* Quelle est la plus ancienne école normale de la Roumanie unifiée? Dans: *Anuarul Şcolii Normale Andrei Şaguna 1922—23*, Publicat de Dr. V. Stan. Sibiu, 1923.

cerne l'école de Sibiu. Celle-ci passa par trois phases. La première est celle de ses commencements modestes, donc de 1786 jusqu'à l'avènement d'André Şaguna à son Évêché, soit 1846. La seconde phase, on pourrait l'appeler celle de Şaguna, qui dura bien après la mort de ce Métropolitain, même jusqu'en 1918. La troisième phase est celle qui suit après cette date, à partir de l'Union de la Transylvanie avec l'État roumain jusqu'à nos jours. Déjà en 1786 un cours pédagogique plus modeste fut le prélude de la création d'une vraie école. Il fut organisé par un certain Démètre Eostatievici, son premier directeur. Quand Joseph II proclama son „Édit de tolérance“ en 1781, ce fut le commencement de la paix religieuse aussi bien que de la paix nationale pour les peuples de son État. Ses sentiments personnels dans ce sens là furent exprimés davantage à l'occasion d'un voyage qu'il fit dans son pays. On remarqua son désir d'entrer en rapports directs avec les populations rurales plus qu'avec l'aristocratie. Il voulut connaître de plus près les besoins et les doléances de ces populations. Sa bienveillance pour les Roumains de Transylvanie, se signala par sa peine d'avoir appris quelques expressions roumaines et de s'être exprimé en cette langue dans ses entretiens avec le peuple. Conformément à sa proclamation des droits et même des devoirs des peuples de créer des écoles, il ordonna que l'État payât les instituteurs des écoles roumaines. Malgré la réaction de l'absolutisme autrichien qui suivit la révolution de 1848, l'esprit de l'Empereur Joseph II planait encore sur le destin du peuple roumain.

La section pédagogique de l'institut de Şaguna se développa entre temps à tel point, qu'elle pût devenir une vraie école normale, qui pouvait rivaliser avec les autres écoles normales de l'État. Mais ce n'est qu'après l'union de la Transylvanie avec la Roumanie que l'État a mis à la disposition du Consistoire orthodoxe de Sibiu les fonds nécessaires pour élever un nouvel et digne bâtiment pour l'École normale des garçons. À juste titre son actuel directeur a pu écrire à l'occasion du jour où fut posée la pierre fondamentale de la nouvelle bâtisse, le 5 Octobre 1934: „La vieille et toujours la jeune école a vécu à cette occasion les plus beaux moments de sa longue existence, qui remonte à un siècle et demi. Elle nous arrive de son passé lointain, pleine de

gloire et de lumière⁹⁾). L'école est encore aujourd'hui école confessionnelle.

L'École normale des jeunes filles a suivi presque la même destinée. Elle prit aussi naissance en 1786. Au commencement elle n'a eu qu'un cours restreint de 6 semaines, qui augmenta successivement à un an, puis à deux, trois et quatre, d'après les nécessités et les possibilités du temps. Après la grande „Union“ en 1918, l'École normale des garçons fut organisée sur le type d'autres écoles similaires de Roumanie à huit classes. Elle prit aussi le nom d'„André Şaguna“, et on admit à ces cours des jeunes filles aussi. Ce fut donc une école normale mixte, considérée comme deux sections du Séminaire „André Şaguna“. A partir de 1929 on a fait la séparation de l'École normale des jeunes filles, qui prit aussi le nom d'„André Şaguna“. On la réduisit seulement aux 4 classes du cours supérieur, de la V-ème à la VIII-ème, probablement faute de place. Aussi bien l'école des garçons que celle des jeunes filles possèdent chacune une école primaire à 4 classes, comme école d'application pour les candidats et les candidates. L'internat de l'école des garçons, logé dans le même bâtiment, peut contenir un nombre de 250 garçons. L'École normale de jeunes filles, malheureusement, ne possède pas encore un bâtiment digne de cette école. L'internat surtout en souffre, car bien qu'à proximité, il est placé dans un autre bâtiment, toujours impropre. Mais aujourd'hui on voit dans la cour de l'école une grandiose bâtisse en construction, due aux fonds que l'État a mis aussi à la disposition du Consistoire, mais que les événements de la guerre ont empêché d'être terminée. Cette école est aussi confessionnelle. L'État confirme et paie les professeurs des écoles qui sont recommandés par le Consistoire. Celui-ci, avec le comité scolaire qui reçoit les taxes des élèves, pourvoient au reste des dépenses.

On ne peut cependant pas oublier que tout ce qu'on a fait à partir de la date de l'Union jusqu'à nos jours pour le „Séminaire Théologique“, et aussi bien pour les deux Écoles normales de garçons et de filles de Sibiu, qui sont honorées du nom

⁹⁾ I. Sandu, „Inceputurile Şcoalei normale „Andrei Şaguna“ din Sibiu“. „Anuarul“ La 150 de ani de existenţă, p. 29. Sibiu, 1938.

d'„André Şaguna“, est principalement dû à la volonté opiniâtre, au coeur généreux et à la dignité d'un vrai successeur d'André Şaguna, Sa Sainteté le Métropolitain *Nicolas Bălan* de Sibiu.

Dans d'autres parties de la Transylvanie furent aussi édifiées des écoles normales, grâce à l'enthousiasme qui gagna les Pères des Églises, et même des laïques. Mentionnons l'Institut pédagogique d'Arad. Le plan en fut conçu par *Paul Jorgovisch*. Il eut des adversaires et en subit les conséquences. La même chose pour *Ţichindeal*, qui brava tous les obstacles pour gagner l'opinion en faveur de cette oeuvre. Enfin, l'inspecteur des écoles greco-orthodoxes roumaines de Hongrie, *Uroş Etienne Nestoroviciu*, à la suite d'une inspection faite dans ces régions rapporta au roi le manque d'instruction du peuple. Il obtint la résolution de Sa Majesté pour la création en 1811 de l'Institut pédagogique d'Arad, qui fut ouvert en 1812¹⁰).

BCU Cluj / Central University Library Cluj

¹⁰) Anuarul Reuniunii învăţătorilor pe anul 1912—13. Cuvânt de deschidere de *Iuliu Vuia*, p. 11—12. Arad, 1913.

CHAPITRE IV.

LES ÉCOLES DE BLAJ.

Nous avons vu comment l'École roumaine a pris naissance sur le parvis de l'Église. Cette Église fut dès le commencement celle qui a été le berceau du christianisme primitif des Daco-Romains sur tout le territoire qu'ils habitaient, c'est-à-dire : L'Église gréco-orientale, ou orthodoxe. Des circonstances historiques spéciales ont exposé les Roumains de Transylvanie, plus que celles des autres Principautés, à subir davantage les influences d'autres Eglises. D'abord celle du mouvement hussite, dans les parties du Nord. Ensuite l'Église réformée, dont le centre a été principalement Braşov, vu la population saxonne de cette ville, essaya avec une fine et persévérante diplomatie, par des traductions de livres religieux en roumain, à remplacer les livres écrits en jargon slave et à attirer la population roumaine vers la confession réformée. Le résultat fut d'un profit indiscutable pour la littérature et la culture roumaines, mais nul au point de vue religieux. Le calvinisme hongrois, dont on pouvait désigner le siège à Budapest, sans toutefois vouloir déterminer des zones trop fixes, usa des mêmes méthodes pour les mêmes résultats mentionnés ci-dessus. Enfin le catholicisme, qui dominait principalement de Vienne, pas autant par ses tendances au prosélytisme, que par la force d'attraction que cette ville exerçait sur les Roumains de Transylvanie, comme le seul foyer d'où l'on pouvait de temps à autre entrevoir un rayon d'espoir au milieu de leurs luttes pour conquérir leurs droits.

Ainsi s'est accompli, par l'acte de l'évêque *Athanase* en 1776 l'*union religieuse* avec Rome. C'était, au fond, l'oeuvre habile-

ment travaillée de la Cour de Vienne. On a considéré cette „union“ moins comme une véritable conversion dogmatique, que comme une manifestation de politique religieuse. Car, en effet, il ne s'est agi que de très peu de changements essentiels dans les dogmes et le rituel de l'orthodoxie, sauf la dépendance du *Saint Siège*. Par contre, on espérait conquérir par ce rapprochement la grâce de la Cour de Vienne pour l'égalité, sinon pour des faveurs du clergé roumain avec les autres églises de l'État; on espérait surtout obtenir pour toute la nation roumaine un traitement plus humain et des droits d'égalité politique avec les autres nations de l'État, vu l'ancienneté et le nombre de la population roumaine.

Cependant, par cet acte unique dans l'histoire du peuple roumain qui s'est accompli seulement en Transylvanie, des conséquences retentissantes s'en suivirent non seulement dans cette province et non seulement sur le terrain religieux. Les luttes entre les deux Église roumaines transylvaines, entraînèrent des luttes entre les Evêques et les Métropolités des Principautés Valaques, sans parler du Voivode valaque Constantin Brancoveanu, qui avait ses droits sur l'église orthodoxe de Transylvanie. Cette rupture d'ordre religieux menaçait d'ébranler l'unité nationale, laquelle, malgré les Carphates qui séparaient les Roumains, avaient été assurée jusqu'à ce moment là par des rapports normaux et bienfaisants. En Transylvanie, la révolte des paysans appartenant à l'Église orthodoxe, fit surgir d'anciens problèmes politiques et sociaux, sous les manifestations d'aspect religieux. Les deux autres Églises, tant la réformée que la calviniste, épiaient les moment critiques pour étendre leurs influences aux dépens de l'Église romaine, mais à l'encontre des intérêts du peuple roumain. Finalement, c'est l'Église catholique qui gagna l'autorité religieuse et politique. Dans les moments de graves conflits, l'appel des uns à la Cour de Vienne et celui des autres à la Cour de Saint-Pétersbourg, comme haute Église protectrice de l'orthodoxie, donnèrent l'occasion d'immixtions étrangères dans les affaires intimes du peuple roumain. Ce sont surtout les Serbes, qui, au nom des intérêts orthodoxes, ont pris la défense des Roumains contre les injustices de leurs oppresseurs. Il faut bien reconnaître dans l'attitude du Métropolitte serbe Nédadovici, qui

lutta avec Marie-Thérèse, le défenseur loyal de la cause roumaine¹¹).

Et tout cela, pour quel résultat? Pour quelques avantages matériels (exemption ou droits d'impôts), qui signifiaient le droit d'égalité du clergé roumain avec le clergé des autres églises officielles de l'État. Mais encore et surtout pour autre chose, pour la réalisation d'un autre idéal, qui germait dans le cœur du peuple roumain. Cela devait être la confirmation de l'égalité politique et sociale dont jouissait les autres nations de l'État. Nous voulons parler du soi-disant „diplôme“ que l'Empereur et roi Léopold avait donné à Athanase en 1770, comme récompense de l'acte de l'union religieuse avec Rome. Dans ce „diplôme“ le monarque parlait ouvertement „de la sympathie“ accordée non plus à l'Église, mais à la „Nation roumaine“. Il promettait à tous ceux qui s'uniront à l'Église catholique, même aux paysans, pourvu que leur adhésion soit dûment constatée par le „théologien hongrois“ (sorte de tuteur, sinon d'espion qu'on installa depuis lors constamment à côté de l'évêque roumain), d'être considérés comme faisant partie de l'État catholique. „Ils seront aussi comptés parmi les membres de cet État, et auront leur part dans les lois du pays et tous les bienfaits, n'étant plus tolérés¹²), comme jusqu'à présent, mais bien les égaux des autres fils de la patrie“.

Malheureusement dans tout cela il y a eu aussi bien des supercheries. D'une part, cet acte ne fut révélé que longtemps après au peuple roumain, comme si les chefs de l'Église uniate avait peur de le faire, par considération pour les Magyars. On prétend même qu'on n'a jamais trouvé l'original de cet acte et que les Roumains n'ont pu revendiquer leurs droits qu'en s'appuyant sur une seconde déclaration léopoldienne qui avait altéré la plupart des points essentiels que le premier acte contenait¹³). D'autre part, la Cour de Vienne jouait un double jeu. Elle se croyait

¹¹) *Silviu Dragomir*, *Istoria desrobirii religioase a Românilor din Ardeal în Secolul al 18-lea*. Vol. II, p. 15. Sibiu, ed. Arhidiecezană, 1930.

¹²) *N. Iorga*, *Histoire des Roumains de Transylvanie et de Hongrie*, vol. II, p. 35. Bucarest, Göbel, 1916.

¹³) *S. Dragomir*, *Op. cit.* vol. I, p. 130.

quitte vis-à-vis des Roumains, auxquels elle recommandait la modération toutes les fois qu'ils réclamaient l'égalité des droits politiques avec les autres nations du pays. Cela amena aussi de la part des évêques une double attitude: pour la plupart d'entre eux, un manque de courage pour dépasser les luttes purement confessionnelles et se mettre ouvertement à la tête du peuple pour la réalisation de ses droits politiques, promis mais jamais accomplis. Pour quelques-uns, l'audace d'affirmer cette obligation morale fut payée par bien des risques et périls. Citons d'abord l'évêque *Jean Innocent Micu*, nommé aussi *Klein*, qui ne cessa pas de lutter sur ce terrain, connaissant ce que la Cour de Vienne avait accordé. Malgré les faveurs que l'Empereur, lui conféra par le titre de conseiller intime, et puis de baron, il lutta malheureusement sans succès, fut excommunié, abandonna son siège et s'exila à Rome! „C'est ainsi que l'évêque Klein aboutit à la fin de ses peines en 1744 à tomber en holocauste à cause de sa politique religieuse, qui prit son essor en Transylvanie au commencement du dix-huitième siècle“¹⁴.

La lutte pour les revendications des droits politiques des Roumains va surgir plus tard sous une autre influence et dans d'autres conditions. Les idées de la Révolution française de 1789 se sont répandues aussi parmi les Roumains de Transylvanie. Le courant révolutionnaire ne pouvait prendre ici sa première forme que sous celle de revendications nationales. Le côté social suivit. Le manifeste des Roumains fut ce célèbre „*Supplex Libellus Valachorum*“, adressé en 1791 à la Cour de Vienne, au nom de toute la nation roumaine sans distinction de confession religieuse, ayant la collaboration des chefs des deux Églises. Ces revendications étaient réclamées au nom d'un principe plus élevé que celui qui avait été à la base du célèbre diplôme léopoldien. Si le résultat pratique de tous ces mouvements et actes fut presque nul, on gagna, „quelque chose de plus précieux que la concession hypocrite de la Cour de Vienne: un patrimoine mo-

¹⁴) *S. Dragomir*, Op. cit. I. „Le sacrifice politique de l'Union“. *Inocent Klein*, p. 135.

ral de dignité et le souvenir durable d'un grand acte de courage national¹⁵⁾.

On ne doit pas considérer comme une digression cet exposé sur l'évolution de l'histoire de l'Église roumaine de Transylvanie. C'est plus qu'une preuve, comme nous l'avons déjà dit, des rapports qui existèrent toujours entre l'église et l'école. Celle-ci devait devenir sur le parvis de la nouvelle Église plus qu'une expression particulière confessionnelle; elle devait devenir une expression puissante de manifestations de la conscience nationale du peuple roumain. D'abord, nous avons observé que la formation des prêtres se faisait avant 1770 dans les monastères. Beaucoup d'entre eux ont reçu longtemps leur instruction, même après cette date, dans les monastères de la Moldavie et principalement dans les monastères du district de Neamtz. L'infériorité d'une telle instruction était notoire. On n'apprenait que mécaniquement des pratiques liturgiques de l'église, y compris la lecture de la Bible, des prières et des chants. Il n'y avait pas d'écoles et les candidats à la prêtrise n'auraient même pas pu abandonner pour très longtemps le travail de la terre, car ils venaient tous de la campagne. Après 1700, la nouvelle Église gréco-catholique tâcha de son côté d'améliorer la situation. Quand le moine nommé *Jean Innocent Micu (Klein)*, le futur évêque, fonda à Blaj le monastère appelé la „Sainte Trinité“, il avait déjà demandé en 1738, à l'Empereur Charles VI, d'approuver en échange des terrains que le monastère possédait ailleurs, un autre terrain à Blaj. L'Empereur approuva cet échange, à condition qu'une partie de l'argent acquis par le monastère soit utilisé pour la création à Blaj d'un séminaire, en vue de l'instruction des prêtres. Après avoir transféré la résidence de Făgăraș à Blaj, Klein commença la fondation du dit „Séminaire théologique“, qui fut terminé et inauguré en 1754. Il ouvrit également en même temps une école populaire et une école latine. L'évêque *Pierre Aron* créa après lui un autre séminaire, à côté de celui que son prédécesseur Klein avait fondé en même temps que le monastère de la „Sainte Trinité“. Il a mis les écoles sous la direction des moines „Basiliens“, avec l'intention qu'elles deviennent un foyer

¹⁵⁾ *N. Iorga*, Op. cit. vol. 2, p. 225.

puissant de culture roumaine pour toute la nation, et, pour se distinguer des moines du monastère de la „Sainte Trinité“, on les appelait les petits moines, ou de „l'Annonciation“¹⁶). Ce dernier séminaire, fut ouvert en 1758, mais en 1781 il fut réuni en un seul séminaire par l'évêque *Grégoire Maior*¹⁷). Plus tard un autre évêque, *Jean Bob*, améliora la situation du lycée de Blaj. Il fonda aussi une église et une école à Alba-Julia. S'il a eu encore un mérite, d'avoir présenté à Vienne le fameux „Supplex Libellus“, il eut la fâcheuse inspiration de méconnaître les mérites de ces trois hommes illustres de la culture roumaine de cette époque: *Georges Şincai*, *Pierre Major* et *Samuel Micu* dit aussi *Klein*, son neveu, qui durent renoncer à leur prêtrise pour devenir les chroniqueurs bien connus. L'évêque *Jean Lemenyi* augmenta les cours du séminaire théologique jusqu'à quatre ans d'études, créa au gymnase les chaires d'histoire et de philosophie et confia cette dernière à *Siméon Barnuţiu*, une autre figure remarquable de l'époque. Toutes ces réformes scolaires, et les maîtres qui illustrèrent les écoles de Blaj, leur créa une renommée qui s'est répandue au-delà des Carpathes, jusque dans les Principautés.

Vienne ne pouvait pourtant pas pardonner que cet évêque ait protesté contre la loi de Budapest, qui introduisit la magyarisation dans l'administration de l'église et dans les écoles de Blaj. Ainsi l'évêque Lemenyi se vit accablé par un bon nombre de procès de la part de tant d'adversaires et surtout à cause de sa participation aux côtés de Şaguna à cette fameuse „Assemblée Nationale“ en 1848, réunie près de Blaj sur le „Champ de la Liberté“. Il se vit menacé, et fut obligé d'abdiquer de son Siège épiscopal. Son successeur *Vancea de Butoasa*, qui devint Métropolitain, à la suite d'un congrès archidiocésain de prêtres qu'il convoqua en 1873, devint le vrai organisateur des écoles populaires de son Diocèse. Il fut aussi un généreux mécène, plein de générosité pour toutes ces écoles. C'est lui qui fonda la première école

¹⁶) *Dr. Augustin Bunea*, „Sématismul veneratului cler al Arhidiecezei Metropolitane greco-catolice române de Alba-Iulia și Făgăraș, pre anul Domnului 1900 dela Sfânta Unire“, p. 28—29, Blaj. Tip. Seminarului Arhidiecezan.

¹⁷) *Idem*, p. 37.

roumaine à Gherla, mais il prodigua toutes ses faveurs aux écoles de Blaj. En 1879 il augmenta l'enseignement du „Séminaire théologique“, en y introduisant quelques matières pratiques. Il régla une sélection plus scientifique du personnel enseignant en exigeant le titre de docteur en théologie pour tous les professeurs. Il créa de ses propres moyens deux internats, un pour les élèves du gymnase, un autre pour les fillettes. En 1880 il réorganisa l'École Normale des instituteurs, en y ajoutant une troisième année. Il lui bâtit aussi un nouvel édifice. Il créa un asile pour les orphelins. Il fit des dons à l'école roumaine de Făgaras, enfin, il légua toute sa fortune aux écoles de Blaj.

Dans d'autres Évêchés aussi, comme celui de Beiuș, il y eut une véritable concurrence pour le progrès des écoles roumaines de confession gréco-romaine. Ainsi l'évêque *Samuel Vulcan* créa en 1828 un lycée à Beiuș, en lui assurant des dons personnels. L'évêque baron *Basile Erdély* fit tous ses efforts pour convaincre les autorités de Budapest de créer une chaire pour la langue et la littérature roumaines à l'université de cette ville. L'administrateur du Diocèse, le *Père Michel Paul de Pétérite*, réédifia plus tard le lycée de Beiuș, le dotant d'un internat, en même temps qu'il édifia et créa une école secondaire d'enseignement moyen pour les jeunes filles. Enfin, l'évêque *Jean Alexis*, qui fut installé dans son Diocèse de Gherla en 1854, ouvrit un „Séminaire théologique“ dans cette ville, l'installant dans une maison louée et y donnant lui-même des leçons au début.

Une autre institution scolaire à Blaj fut le „Séminaire de la jeunesse“, l'oeuvre de l'évêque *Vancea*. C'était un lycée internat. L'entretien des élèves a été gratuit au commencement. C'est toujours *Vancea* qui institua un internat pour les fillettes des écoles élémentaires, mais il entrevit bientôt la nécessité d'un lycée de jeunes filles, qui devait donner accès à l'entrée des cours pour la préparation des institutrices. Il réalisa encore un autre rêve, en assurant par des legs après sa mort la fondation d'une école populaire supérieure. Un „Institut pédagogique“, qui fut l'origine de l'École Normale pour les instituteurs d'aujourd'hui, prit naissance en 1865. Il fut créé par le Métropolitain *Alexandru Stârcea Suliușin*, assez modeste à son début. Un autre Métropolitain, *Victor Mihaly de Hapsa* ouvrit en 1899 un cours privé avec des

taxes très modérés pour la préparation des maîtresses d'écoles primaires. Vu les insistances du Gouvernement magyar d'introduire dans le Séminaire de Gherla la langue magyare, comme langue unique d'enseignement, cette école employa un truc. Elle organisa ses cours bilangues: en roumain et en latin. De cette façon les étudiants pouvaient se fortifier davantage dans la philologie romane¹⁸). Il faut bien cependant signaler qu'à cette époque aucune nationalité du pays n'avait d'institution pédagogique pour la préparation systématique du personnel enseignant dans les écoles.

Enfin, l'Église de Blaj ne pouvait pas oublier qu'après avoir pourvu à la création des foyers pour la préparation des prêtres et des maîtres d'école, elle dût poursuivre la réalisation des progrès de l'instruction du peuple. C'est spécialement *Georges Șincai*, le fameux chroniqueur que nous avons déjà cité, qui, en qualité d'inspecteur scolaire se dévoua vers 1785 à cette oeuvre d'éducation populaire. Ainsi il créa 300 écoles primaires, dans son arrondissement. Il sut provoquer l'enthousiasme d'un bon nombre d'hommes dévoués, pour qu'ils réalisent la même oeuvre scolaire dans d'autres parties du pays.

¹⁸) *I. Georgescu*, „Academiile theologice Unite“, p. 981. „Transilvania, Banatul, Crișana, Maramureșul“, vol. 2, Cultura Națională, București 1929.

CHAPITRE V.

L'ACTIVITÉ CULTURELLE DES DEUX ÉGLISES.

Les Églises et leur clergé, les chefs en tête; les écoles et leurs maîtres, appartenant soit à l'orthodoxie, soit à la confession uniate, n'auraient pas pu accomplir toutes leurs tâches, s'ils n'avaient su aussi développer leur activité en dehors de leurs domaines respectifs. Un puissant mouvement culturel y prit naissance, qui fit progresser la langue et la littérature roumaines. Par-dessus tout ce fut un moyen d'affirmer une véritable renaissance de la conscience nationale du peuple roumain. L'idée essentielle autour de laquelle se développa ce mouvement fut celle de *l'origine romaine* de cette nation. Les quelques maîtres des écoles de Blaj avaient déjà puisé cette idée chez les chroniqueurs de la Moldavie. Leurs élèves s'imprégnèrent de cette idée, continuant leurs études à Vienne et surtout à Rome, où, à part les documents consultés dans les bibliothèques, „l'idée émanait aussi d'une manière intuitive des ruines du Forum et du spectacle glorieux de la colonne de Trajan⁽¹⁹⁾).

C'est ainsi que se sont formés et manifestés entre 1774—84 les trois coryphées de la culture roumaine. Cependant, ces érudits n'ont pas complètement joui de la compréhension nécessaire de la part des chefs des deux Églises. Ainsi s'explique le conflit entre *G. Șincai* et l'évêque *Bob* de Blaj, de même que celui de *G. Lazar* et l'évêque *Moga* de Sibiu. Les hommes des Églises restèrent pour certains points trop traditionnalistes; nos érudits, quoiqu'ils fussent théologiens dès leur berceau, devinrent trop

¹⁹⁾ *N. Iorga*, op. cit., vol. 2, p. 183—186.

les disciples du rationalisme du XVIII-e siècle²⁰). „L'histoire“ de *Micu-Klein*; la „Grande Chronique“ de *Şincai*, le „Traité sur les Origines Romaines“ de *Maior* et plus tard son „Histoire sur l'Église des Roumains“, restèrent il est vrai, même après avoir été imprimés, pendant bien longtemps dans un monde de spécialistes²¹). Avec le temps ces oeuvres devinrent une source inépuisable de réconfort de la conscience nationale et un puissant roc de résistance contre les injustices de l'oppressé. Cette activité va créer une tradition: c'est la tradition „latiniste“ de la culture et de la littérature de l'école de Blaj, en ce qu'elle a eu de meilleur, sans parler de ses exagérations de plus tard. On pourrait mentionner encore l'existence de l'imprimerie de Blaj, qui avant l'Union se trouvait à Alba-Julia, où elle était un instrument indispensable pour les écoles roumaines jusqu'à l'avènement de l'Union. Après le départ de l'évêque Athanase, on cessa d'imprimer des livres religieux. Klein, à l'occasion de son établissement à Blaj, la transporta avec lui. Mais les livres religieux employés dans les églises, continuèrent longtemps à n'être que ceux qui provenaient des Principautés, jusqu'à l'arrêt de Marie-Thérèse, qui défendit que ces livres pénétrassent en Transylvanie. L'évêque *Pierre Paul Aron* restaura l'imprimerie, qui était par endroits défectueuse, la dota dans son testament agrée aussi par Marie-Thérèse, laquelle lui accorda, en 1768, le privilège d'une imprimerie officielle pour le peuple et le clergé de Transylvanie.

Si maintenant nous regardons du côté de l'Église orthodoxe et des institutions scolaires qui en dépendaient, nous constaterons que cette Église eut d'abord à lutter contre la propagande des Hussites. Cependant, c'est grâce à cette propagande qu'on a eu les premières traductions de livres saints en langue roumaine dans la seconde moitié de 15-e siècle, dont on ne connaît que les copies qui proviennent de 16-e siècle. C'est le mérite de *N. Iorga* d'avoir, le premier, documenté cela²²).

²⁰) Voir aussi *D. Popovici*, La Littérature roumaine à l'époque des Lumières, p. 322. Bibliotheca Rerum Transylvaniae.

²¹) *N. Iorga*, op. cit. II, p. 168

²²) *Sextil Puşcariu*, Istoria Literaturii Române (Epoca Veche), p. 66. Ed. Krafft-Drothleff, Sibiu 1930.

D'autre part, les Allemands et les Magyars de Transylvanie qui essayaient de gagner les Roumains à la confession de Luther et de Calvin, mirent la nouvelle invention de l'imprimerie au service de leur propagande. Ce sont les Saxons de Braşov qui ont convaincu un certain diacre nommé Coresi, qui avait une imprimerie à Târgovişte en Valachie, de quitter cette ville et de s'établir avec ses apprentis à Braşov pour imprimer des livres religieux traduits en roumain. C'est ici que parut en 1559 le premier livre imprimé en roumain: „Intrebarea creştinească“ (La question chrétienne), une réimpression d'un plus ancien livre: „le Cathéchisme de 1544. Ce livre imprimé en 1560, avec un autre: „L'Évangélaire“, formèrent une pierre de touche pour les Luthériens cherchant à attirer les Roumains de leur côté. Les Saxons luthériens de Braşov en imprimant ces livres, révélèrent leurs intentions: „afin que les prêtres puissent comprendre“. Ils s'appuyaient dans cette circonstance sur les mots de l'Apôtre Paul aux Corinthiens: „qu'il vaut mieux que dans la sainte Église on prononce cinq mots compris que dix mille mots incompris d'une langue étrangère“. On conçoit bien le service que cette formule pouvait apporter pour l'émancipation de la langue et de la culture roumaines, remplaçant la langue slave employée jusqu'alors dans l'église.

Mais puisque les mêmes intentions étaient révélées par les calvinistes dans leur traduction du „Catéchisme calviniste“, le Métropolitain *Barlaam* écrit une „Réponse au Catéchisme calviniste“ en 1647. Cela amena une réplique de la part des calvinistes d'Alba-Julia: „Scut Catecismului“, (Le bouclier du Catéchisme). La lutte était ouverte et le protopope de l'église Saint Nicolas de Braşov, *Radu Tempea*, mort en 1742, en écrivant „L'histoire de la sainte Église de Şchei de Braşov“, continuée par *Radu Duma*, attaqua l'Union de l'Église et défendit l'orthodoxie²³). Nous avons mentionné ailleurs la contribution de Sibiu dans cette direction. Et cependant, par-dessus toutes ces attaques et ces luttes des Églises, par-dessus ces écrits confessionnels adversaires des deux côtés, surgit avec le temps une littérature laïque et une puissante presse roumaine. C'est sur les traces de la gé-

²³) S. Puşcariu, op. cit., p. 100.

nération du XVIII-e siècle, celle des grands hommes que furent les Şincai, les Klein et les Maior, qu'on voit s'élever dans la première moitié du XIX-e siècle une nouvelle grande génération de semeurs d'idées, qui créa une véritable „renaissance“ de la culture roumaine, non seulement en Transylvanie mais aussi dans les Principautés, et dont l'école des deux côtés va tirer le plus grand profit. Nous citons les quelques noms: *Georges Barişiu*, *Siméon Barnuşiu*, *Timotei Cipariu* et jusqu'à la plus proéminente figure de l'époque, qui fut celle de *Georges Lazăr*. Ils ne furent pas seulement les apôtres de cette renaissance en Transylvanie; ils passèrent dans les Principautés pour continuer à travailler sur le terrain de l'école, de la littérature et de la presse roumaines. C'est de cette façon que se manifesta le premier essai d'une plus profonde union culturelle de toute la nation roumaine, par-dessus les frontières politiques des Carpathes et par-dessus les frontières confessionnelles des Églises.

Si on jette un regard d'ensemble, en se plaçant à une hauteur qui domine ces deux foyers d'où surgit toute cette activité, d'un côté *Sibiu*, avec son annexe Braşov et d'un autre *Blaj*, avec d'autres centres dépendants, dans lesquels le rôle des écoles dépassa de beaucoup l'intérêt de l'instruction, — on est tenté de comparer ces deux villes à ces deux célèbres foyers de l'étranger (exceptant leurs conceptions religieuses): *Sibiu*, sorte de citadelle pédagogique, Şaguna en tête, semblable à *Halle*, avec ses „Fondations de Francke“ et *Blaj*, sorte de *Port-Royal*, entouré de la célèbre vallée où s'étaient retirés les solitaires de la nouvelle religion pour y méditer et concevoir le plan d'une nouvelle éducation²⁴), comme à *Blaj*, nos clercs s'étaient retirés près de la paisible vallée du „Champ de la liberté“, pour y parfaire une oeuvre similaire.

²⁴) *Augustin Francke*, représentant du „Piétisme“ allemand au 18-ème siècle, comme réaction contre le formalisme de l'Église luthérienne, et l'Abbaye de *Port-Royal*, représentant le „Jansémisme“ au 17-ème siècle, comme réaction contre le formalisme de l'Église catholique.

CHAPITRE VI.

L'ENSEIGNEMENT POPULAIRE AVANT L'UNION DE LA TRANSYLVANIE.

Ce n'est que par grandes étapes que nous avons traversé les époques de l'histoire avant l'Union politique de la Transylvanie avec l'État roumain. Nous n'allons mentionner encore que ceux des événements politiques qui ont eu des rapports directs avec l'évolution de l'école roumaine et surtout de l'école populaire. Quoique l'„Assemblée nationale“ du 3 Mai 1848, de Blaj, ait proclamé la plus suprême de ses doléances: „que la nation roumaine devienne une nation autonome, partie intégrante de la Transylvanie, sur les bases d'une liberté égale“²⁵⁾, le destin de l'histoire répondit plus tard par l'acte qui réunissait la Transylvanie à la Hongrie, comme suite du Dualisme entre l'Autriche et la Hongrie. La Diète transylvaine, grâce aux conditions censitaires élevées de la loi électorale, n'ayant que très peu de Roumains, la résolution qui fut prise décréta que la Transylvanie n'existait plus dans le sens des mesures constitutionnelles de 1848 et que la Diète de Hongrie seule pouvait prendre des mesures législatives. Les protestations des Roumains furent inutiles. L'Empereur parla des „intérêts bien compris de notre royaume de Hongrie“²⁶⁾. Ainsi fut conclu le pacte dualiste du 27 Juin 1867.

C'est à la lumière de ces faits que nous pouvons maintenant mieux comprendre la grande signification de l'acte de Şaguna, dont nous avons parlé, c'est-à-dire son *Statut Organique*, „temple de la liberté confessionnelle et nationale“, qui ouvrait aussi aux

²⁵⁾ N. Iorga, op. cit., II, p. 284.

²⁶⁾ *Ibid.*, p. 356.

écoles roumaines orthodoxes — au moins — des perspectives meilleures. Bien que le Métropolitain uniaste *Șiuluțiu*, ait été un esprit plus large et qu'il ait affirmé en 1861 que si „le sort ou les ennemis“ ont voulu que les Roumains fussent partagés entre deux confessions, ils forment cependant une seule chair, un seul corps, un seul sang, une seule nation roumaine⁽²⁷⁾, et malgré ses essais de s'inspirer sur quelques points du „Statut Organique“ de Șaguna, l'Église uniaste ne fut jamais en état de créer un privilège national aussi large que ce Statut. C'est le seul qui osât représenter une nation dans un régime constitutionnel qui ne reconnaissait pas la qualité de nation aux nationalités ou aux peuples sous le rapport ethnologique. Mais à ce moment la lutte des chefs pour les droits politiques ne pouvait être soutenue par la population rurale, malgré les 742 écoles élémentaires qui existaient sur 2164 écoles qu'il y avait en Transylvanie. Le niveau culturel était encore trop bas. Dans ces conditions la situation politique devenant pire, les persécutions des Magyars ne connaissaient pas de limites. C'est surtout sur le terrain scolaire qu'avec le temps éclatèrent ces persécutions. Le ministre des cultes et de l'instruction publique *Tréfort*, d'origine hollandaise, présenta en 1879 un projet de loi qui imposait l'emploi de la langue magyare même dans les écoles élémentaires roumaines. Un contrôle sérieux devait garantir à l'État la réalisation de cette mesure. Chaque instituteur devait, après un délai de trois à six ans, être à même d'enseigner la langue hongroise à ses élèves. Autrement il risquait d'être exclu. La loi fut votée, mais l'injustice était notoire. Les paysans roumains payaient des impôts pour entretenir les écoles magyares, dont ils n'avaient pas besoin et en échange, ils étaient traités de la sorte. *Tréfort* présenta aussi, peu après, une loi qui imposait aux écoles secondaires l'emploi obligatoire de cette langue dans le cours d'histoire.

Ces mesures injustes qui frappaient la nation roumaine au cœur de son existence, l'école, devinrent la cause d'un si profond mécontentement de toute la nation roumaine, qui, sous peu, devait soulever une forte réaction nationale. Elle s'est manifestée par le fameux „Mémoire“, présenté à l'Empereur et

²⁷⁾ *Ibid.*, p. 368.

Roi Joseph II à Vienne en 1892, par une délégation de la part de toute la nation. Le memorandum fut renvoyé à la délégation sous l'influence du premier ministre hongrois *Désiré Banffy*, sans avoir été lu ni par l'Empereur ni par personne. Bien au contraire, cela a donné lieu au fameux procès qui se déroula à Cluj contre les membres de la délégation, dont les leaders, le *Père V. Lucaci* et le *Docteur I. Rațiu*, subirent les plus grandes peines. Une autre loi plus draconienne était bientôt destinée à l'école roumaine de Transylvanie. Ce fut la loi de 1907, dite loi d'*Apponyi*, nom du ministre de l'instruction publique hongroise. L'article 27 de cette loi décidait de l'avenir des écoles roumaines, comme suit: 1. La loi prétendait que les élèves roumains possédassent à un tel degré la langue magyare, de façon qu'ils puissent s'exprimer „correctement“ dans le langage parlé et écrit à la sortie de la quatrième classe primaire. Après quelque temps, le même ministre exigea, par un article additionnel de la loi, le parler courant de la langue hongroise même chez les petits des jardins d'enfants. 2. La loi imposait l'augmentation des appointements des maîtres d'école, qui devenaient excessifs pour les autorités confessionnelles qui soutenaient leurs écoles. 3. La loi exigeait encore la restauration des anciens bâtiments des écoles et la création de nouveaux bâtiments, pour qu'ils satisfassent aux meilleurs principes pédagogiques. Le premier point rendait l'enseignement très difficile, ou entravait ses succès par les obstacles qu'il mettait au travail mental des enfants, à un âge où ils auraient dû d'abord développer et approfondir leur langue maternelle. Les deux autres points, malgré l'apparence de favoriser les maîtres et d'améliorer la situation des écoles, n'étaient au fond que des guets-apens qui menaçaient leur existence. Les églises n'avaient pas assez de moyens pour d'augmenter les salaires, ni d'améliorer ou de construire des bâtiments pour satisfaire les exigences de la loi. Dans ces cas, ou bien l'État devait fermer les écoles, ou les autorités scolaires étaient obligées, selon la loi, de demander des subsides à l'État. De fait, celui-ci mettait tant de mauvaise volonté par son retard ou par son refus de prêter son appui, qu'il ne restait qu'une issue: la suppression des écoles et la fréquentation des écoles magyares. Inutile d'indiquer par des chiffres le nombre

des écoles supprimées à cause des appointements ou de la situation des bâtiments, malgré tant de sacrifices qui furent tout de même faits par les Églises pour satisfaire les exigences de la loi. Une aide imprévue fut aussi celle d'un riche homme de coeur qui fut *Basile Stroescu* de Moldavie, qui comme un vrai mécène offrit de fortes sommes pour soutenir les écoles et les institutions de culture de la Transylvanie. Inutile cependant de suivre de plus près les chicanes et les persécutions de toute sorte auxquelles furent soumis les églises et les maîtres d'école de la part des autorités centrales de l'État et de ses inspecteurs scolaires²⁸).

Un autre geut-apens de magyarisation fut tendu par l'État, toujours par l'intermédiaire des écoles. Une loi électorale votée en 1931 donnait droit, en vertu de l'article 37, aux élèves qui avaient terminé la sixième classe primaire, d'acquérir, à la suite d'un examen spécial, présidé par un représentant du ministère, le droit de vote à l'âge du majorat. En dehors d'autres matières d'enseignement, les candidats devaient prouver la parfaite connaissance de la langue magyare, tant oralement que par écrit. Pour donner un exemple des suites de ces mesures nous ne mentionnerons que le cas de l'école pratique attachée à l'École Normale des garçons de Sibiu, qui était une école d'élite, et dont, à la fin de l'année 1917—18, aucun élève ne fut promu à cet examen, ni ne put par conséquent obtenir le droit de vote, à cause de l'„insuffisance“ de la possession de la langue hongroise²⁹).

Sur ces entrefaites nous devons interrompre notre exposé historique, car nous arrivons à la veille de la guerre mondiale de 1914. Pendant les événements politiques qui se sont déroulés à cette époque et qui devaient décider de l'avenir de la Transylvanie, l'école roumaine ne pouvait présenter que l'image des vicissitudes, des misères et des suites de la

²⁸) Voir: *G. Sima*, Câteva probleme ale școalei primare din Ardeal. *Viața Românească*, No. 9, 1910. *Iosif Stanca*, Școala română și învățătorul român din Ungaria în lumina adevărată, Arad, „Tribuna“, 1919. *Doctor A. Micu*, Starea învățământului în comitatul Hunedoarei, Arad, „Concordia“, 1913.

²⁹) *Paul Roșca*, Învățământul primar în Transilvania, „Transilvania, Banatul, Crișana, Maramureșul“, vol. 2, p. 1027.

guerre. Voici, par exemple, une mesure qui fut prise au milieu même de ces événements et qu'on doit relever, car elle menaçait d'une manière plus systématique l'école. Ce fut celle de la soi-disant „frontière culturelle“. C'est toujours le comte *Apponyi*, qui, devenu de nouveau ministre de l'instruction publique en 1917, donna un arrêté ministériel, dont le contenu avait été exposé auparavant dans une réunion de son parti politique, et qui devait créer cette frontière culturelle, pour garantir „l'intégrité et l'unité historique de la nation magyare“. Au fond, cela signifiait, pour un moment, la prise de possession par l'État d'un grand nombre d'écoles roumaines dans un grand nombre de départements qu'on considérait comme constituant cette frontière. De cette manière, 507 écoles primaires étaient d'un seul coup menacées de disparaître. Le Diocèse de Sibiu, à lui tout seul, devait perdre 291 écoles sur 743 qu'il possédait. On avait déjà commencé cette œuvre de destruction des écoles roumaines, pour les remplacer par des écoles d'État, lorsque la fin de la guerre empêcha l'accomplissement du reste³⁰).

Cependant même éclipsée par ces événements, l'école transylvaine garda dans le très-fonds de son âme la sève d'énergie ancestrale, qui devait contribuer à fortifier à partir du 1-er décembre 1918 l'Union politique de la Transylvanie avec l'ancien État Roumain. Dès ce moment commence une nouvelle époque pour la destinée de l'école roumaine transylvaine.

³⁰) *P. Roșca*, Op. cit., p. 1027.

CHAPITRE VII.

L'ÉCOLE TRANSYLVAINNE APRÈS L'UNION NATIONALE.

Aperçu général.

Avant d'entrer dans les détails du début de cette union, il est cependant nécessaire de jeter un coup d'oeil sur notre exposé historique, non seulement pour légitimer son existence dans notre étude, mais aussi pour en tirer quelques conclusions indispensables pour la compréhension du temps présent. Quelle que soit la conception philosophique que l'on puisse avoir sur l'histoire de l'humanité, il n'est pas moins vrai que si l'histoire des nations nous apparaît comme un enchaînement d'évènements matériels dans différentes directions de la vie, ce qui suppose un déterminisme de *faits*, ceux-ci reposent au fond dans le subconscient ethnique sur un déterminisme *psychologique*. Il n'est pas facile de pénétrer dans ces bas-fonds des processus de cette âme collective, où l'on trouve bien souvent la clé d'explication de ce que nous voyons se passer à l'extérieur de la vie historique. Si, par conséquent, l'histoire du peuple roumain de Transylvanie ne fut qu'une lutte acharnée pendant des siècles pour la conquête de ses droits politiques et de son indépendance nationale contestés, refrénés et refoulés dans son subconscient collectif par tant d'adversaires, c'est d'ici que devaient pousser comme par un processus de sublimation, toutes ses tendances et toutes ses aspirations vers la réalisation d'une vie spirituelle et culturelle. On dirait que ce fut une compensation, sinon une vengeance, pour les injustices subies sur le terrain politique. A y regarder de près, il y a quelque chose de dramatique dans cette véritable passion fiévreuse, dont nous avons connu tant d'exemples, que montrèrent les clergés des deux Églises, des laïques

et même des paysans, pour créer avec tant de sacrifices, malgré tous les obstacles, des écoles et des institutions culturelles. On chercha tous les moyens pour dissiper les nuages de l'ignorance dans laquelle on voulait maintenir cette nation, qui aspirait aux droits à la science et au progrès intellectuel. L'histoire de la pédagogie nous montre toute l'évolution de l'éducation et de l'enseignement chez les différents peuples, comme produits des circonstances nécessaires politiques, sociales et culturelles, dans un rythme plus calme, moins passionné. C'est que nulle part ailleurs qu'en Transylvanie, — même si on compare son histoire à celle des deux Principautés, qui ont eu dans ce sens bien des points communs — l'école ne fut presque le seul foyer pour l'affirmation de la conscience nationale.

C'est avec un tel héritage du passé, qui signifie en même temps un des témoignages les plus autorisés de ses droits, que la Transylvanie entra dans l'Union de la Grande Roumanie, droits que lui assura aussi le Traité de Trianon, par la paix de 1919.

BCU Cluj / Central University Library Cluj

CHAPITRE VIII.

L'ÉCOLE POPULAIRE APRÈS L'UNION.

L'école qui constitue de nos jours le fondement de l'éducation nationale du peuple, c'est partout l'école primaire ou l'école du premier degré, comme on l'appelle ailleurs. Ainsi, avant que le Gouvernement central de l'État roumain eut pris dans sa main l'administration de la Transylvanie, il s'est formé un Gouvernement provisoire, nommé le „Conseil Dirigeant“, — sous la présidence de *Jules Maniu*, — issu de l'effervescence de la révolution qui avait proclamé le 1-er décembre 1918 à Alba-Julia l'Union nationale avec l'ancien État roumain. Une des premières charges que ce Conseil s'est donné fut aussi celle de pourvoir aux besoins de l'enseignement, surtout de l'enseignement primaire. Mais combien de lacunes et de difficultés s'élevèrent devant la réalisation de ce plan, en apparence si simple! D'abord toutes les écoles de l'État magyar devinrent, d'un seul coup la propriété de l'État roumain, sauf bien entendu les écoles confessionnelles magyares. Ensuite, une bonne partie des bâtiments scolaires étaient ruinés ou impropres à cause de la guerre. Enfin, il n'y avait surtout pas suffisamment de maîtres pour toutes les écoles rurales. Un bon nombre des maîtres roumains avaient péri à la guerre; quelques-uns, prêtres et instituteurs, avaient occupé des places dans l'administration de l'État, où on sentait l'absence des intellectuels. On a dû faire face à cette situation par différents moyens. On fit appel aux instituteurs de l'ancien Royaume, pour les attirer en Transylvanie. On fit appel aussi à d'anciens instituteurs pensionnés transylvains et même aux prêtres et instituteurs d'autres nationalités, s'ils voulaient prêter serment à l'État roumain³¹⁾. Enfin, on organisa des cours d'été

³¹⁾ *P. Roșca*, Op. cit., p. 1030.

spéciaux, pour la préparation un peu sommaire, mais cependant suffisante, de jeunes gens et de jeunes filles qui avaient au moins le diplôme de quatre classes secondaires. Ces cours commencèrent en juillet 1919: la première année, à Săliște près de Sibiu, et les deux années suivantes à Déva. Après ces cours d'une durée, d'environ trois mois chaque année, les candidats après avoir passé un examen partiel, étaient employés pendant l'année scolaire dans l'enseignement. Ce n'est qu'après la troisième année, et par un examen final, qu'ils ont été triés. Ce qu'il faut relever dans toute cette préparation, qui a paru à quelques-uns un peu superficielle, c'est la bonne volonté, le travail consciencieux et l'enthousiasme dont toute cette jeunesse fit preuve. C'est avec ces qualités qu'ils ont continué à travailler dans leurs écoles en enseignant le nécessaire, même s'ils n'ont pas pu faire preuve d'un savoir trop étendu. C'est à partir de septembre 1919—20, qu'on peut parler du commencement de l'École primaire transylvaine dans les cadres de la nouvelle Roumanie. Durant les quelques mois qui ont précédé, le „Conseil Dirigeant“ s'est occupé, par ses ministres successifs *Vers Goldiș et Uj Brașiște* du département de l'instruction publique, à organiser l'enseignement et les programmes, ainsi qu'à faire les nominations des maîtres et des inspecteurs scolaires. Ils ont été obligés de faire une adaptation des lois et des règlements magyars aux nouveaux besoins du moment. Pour les réparations des bâtiments on n'a fait que le stricte nécessaire, en attendant l'aide plus large de la part du Gouvernement central. Le mandat du „Conseil Dirigeant“ ayant pris fin le 1-er avril 1920, l'administration de la Transylvanie passa dans les mains du Gouvernement central. À partir de ce moment commence une autre oeuvre plus épineuse encore et de plus longue durée.

La nouvelle refonte politique due à la fusion de l'ancien État roumain avec les provinces, tenues pendant des siècles sous des dominations et des influences étrangères, a appelé aussi une refonte nouvelle de l'enseignement public. On a poursuivi le but de mieux cimenter les fissures entre les parties et le tout, de mieux niveler les divergences des partis vis-à-vis du tout, et de mieux fortifier la conscience unitaire nationale dans les cadres du nouvel État. Tout cela s'est fait par étapes. La Tran-

sylyvanie entra aussi dans ce processus nouveau. Après quelques tâtonnements et quelques essais provisoires, c'est la loi sur la réforme de l'enseignement primaire du ministre Dr. C. Angelescu de 1924 qui réalisa cette première étape³²⁾. D'abord pour la question des bâtiments et du matériel scolaires, on n'a eu qu'à appliquer en Transylvanie la loi dite des „comités scolaires“ de l'ancien Royaume. Cette loi créait un organisme d'initiative presque privée sous le contrôle de l'État, qui laissait à la charge des budgets des communes et des départements l'entretien des écoles. Les autorités des départements devaient partager les sommes nécessaires pour chaque commune. En Transylvanie il y avait quelque chose de semblable aux comités scolaires, dans ce qu'on nommait les comités des diocèses constitués en „Diocèses Synodaux“. C'est par ces moyens d'initiatives privées de la part des fidèles que furent soutenues, comme nous l'avons constaté, les écoles confessionnelles. Il existait donc en Transylvanie, dans ce sens là, une tradition, de sorte que l'adaptation à la nouvelle loi ne fut pas trop difficile. Il a fallu cependant dans des cas exceptionnels faire appel et obtenir des subsides de l'État. De cette façon l'école transylvaine entra dans le rythme général du mouvement qui entraîna tous les systèmes des écoles du pays entier. L'adaptation ne se réalisa pourtant pas sans quelques difficultés. Il n'y avait pas de méfiance régionale, comme quelques-uns le supposaient, mais il y avait peut-être — et non sans quelque raison — une certaine crainte, de la part des Transylvains, qu'une trop forte centralisation n'affaiblisse l'esprit d'initiative qui avait été jusqu'alors la force et l'orgueil de la Transylvanie. D'autre part, une sage unification devait signifier aussi un choix raisonnable de tout ce qui était bon des deux côtés. Ainsi ce problème s'est posé à propos du nombre d'années scolaires pour l'enseignement primaire. La nouvelle loi de 1924 avait prévu le prolongement de l'obligation scolaire de 7 jusqu'à 16 ans. Cela voulait dire, qu'après le cycle de quatre classes primaires, tel qu'il existait dans l'ancien royaume,

³²⁾ V. Ghidionescu, L'enseignement public en Roumanie. Revue Internationale des Études Balkaniques. Direct. Skok et Budimir. Année II, p. 352, Boegrad, „Minerva“, 1936.

on créait un second cycle d'un enseignement complémentaire. Cette organisation devait remplacer les six années des classes primaires et les trois années de l'école dite de répétition qui avaient existé en Transylvanie. Le nouveau système était plus organique et devait s'adapter aux besoins de la vie pratique selon les régions, en dirigeant les élèves du second cycle aux divers métiers, en dehors des cours d'adultes qui exigeaient l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans. Cependant nous allons constater plus tard que la suppression des écoles de l'enseignement moyen (*medii*), telles qu'elles existaient en Transylvanie, fut une erreur qui entreva la réalisation de la fin proposée d'acheminer un nombre suffisant de candidats vers les occupations pratiques et par là créer de meilleures conditions pour le développement d'une classe moyenne roumaine, dont on sentait le besoin surtout en Transylvanie. Nous devons signaler encore un seul point qui appartient en propre à l'école de Transylvanie. C'est la situation des écoles minoritaires. Déjà le „Conseil Dirigeant“ prenant possession le 1-er décembre 1918 des 23 districts qui avaient appartenu à l'État hongrois, a pensé à y établir l'équilibre culturel entre toutes les nations. Dans le Décret No. 1, publié le No. 6 du „Journal officiel“, l'article 4 stipule que: „dans les écoles communales confessionnelles particulières, la langue d'enseignement est fixée par ceux qui entretiennent l'école. Dans les écoles primaires de l'État, l'enseignement est donné dans la langue de la majorité des habitants de la commune; pour les minorités il sera institué des classes parallèles dans leur langue, s'il y a un nombre d'élèves suffisant pour occuper un maître“³³). La loi de 1924 avait prévu quelques mesures spéciales en ce qui concerne les quelques départements périphériques, où la culture roumaine n'avait pas pu avancer à cause des difficultés que l'ancien régime lui avait créées. Seulement, le Gouvernement roumain n'a pu comprendre, par la création d'une „zone culturelle“, autre chose que les encouragements des meilleurs maîtres roumains, envoyés dans cette „zone“ là, qui devaient obtenir un traitement meilleur pour ce travail plus

³³) *Augustin Caliani*, L'enseignement minoritaire en Transylvanie. I. Revue de Transylvanie, p. 168, Cluj. 1934.

difficile. Pas de contrainte exercée ni sur les écoles, ni sur les maîtres minoritaires³⁴). D'ailleurs la nouvelle loi de l'enseignement primaire portait l'empreinte du plus large esprit de justice et de tolérance vis-à-vis des écoles des nationalités allogènes. L'article 7 prévoit que dans les communes où il y a des habitants parlant une autre langue que le roumain, l'État organisera dans la même proportion que les écoles roumaines, des écoles où on enseignera dans la propre langue de la dite nationalité. La réalité n'a pas démenti cet article de loi. L'État, non seulement a laissé toute la liberté de développement aux écoles confessionnelles minoritaires, mais selon la nouvelle loi, il entretenait même chez les Sicules des écoles et des classes divisionnaires spéciales au profit des nations allogènes. Quant à l'obligation de l'enseignement du roumain dans ces écoles, quelques heures par semaine, cela ne pouvait ni ne peut être qu'un avantage pour une population minoritaire de connaître la langue de la nation majoritaire, qui est aussi la langue de l'État. C'était une nécessité inévitable au point de vue de la vie pratique et intellectuelle. A partir de ce moment, l'avenir de l'école primaire de Transylvanie se confond avec l'évolution et les progrès de l'enseignement primaire de l'État roumain jusqu'à nos jours.

Si toutefois, sans entrer dans des détails idéologiques, on voulait suivre à base de statistiques seulement, le cours de ces progrès en Transylvanie après l'Union, on arrivera au résultat suivant: En ce qui concerne le nombre d'écoles, la statistique hongroise nous donne pour l'intervalle de 1914—1919 un total de 6571 écoles, comprenant les écoles de l'État, les écoles communales et les écoles confessionnelles. Après le 1-er décembre 1918 l'État roumain entra en possession de 1669 écoles primaires et des communes politiques de l'État hongrois. À partir de 1920 il a pris à sa charge les 2058 écoles confessionnelles roumaines, soit au total 3727 écoles primaires avec 5258 salles de classe. L'insuffisance, dont nous avons déjà parlé, de donner au peuple l'instruction nécessaire et de combattre l'analphabétisme, était évidente. L'État roumain s'engagea donc dans une campagne de constructions scolaires. Déjà pendant l'année 1926—36, les cons-

³⁴) *Pavel Roșca*, op. cit., p. 1033.

tructions scolaires commencées avant 1926 ont été terminées et de nouveaux locaux ont été bâtis au nombre de 879 avec 2158 salles de classe. Pendant l'année scolaire 1935—36 ont fonctionné en Transylvanie 4456 écoles d'État et 1185 écoles confessionnelles, les premières disposant de 9741 salles de classe, les autres de 2591, soit au total 5641 écoles primaires, avec 12.332 salles de classe. Par comparaison avec l'année 1918—1919, on constate donc une augmentation en 15 ans de 1914 écoles, soit 134,5%³⁵). D'après une nouvelle statistique, ont fonctionné en 1939, 807 jardins d'enfants et 4570 écoles primaires de l'État, donc une augmentation de 120 écoles primaires, par comparaison avec l'année 1936. (Voir le tableau 3 dans: „Das Schulwesen des Volksgruppen in Siebenbürgen unter Magyaren und Rumänen“, publié par: „Königlich-rumänisches Ministerium für auswärtige Angelegenheiten“. București, 1940). La même chose pour les postes d'instituteurs. Au moment de l'Union de la Transylvanie, fonctionnait dans l'État magyar un nombre de 8962 instituteurs pour un total de 4832 écoles primaires d'État ou confessionnelles. Un tiers d'entre eux, soit 2654, enseignaient dans les écoles officielles (de l'État ou des communes politiques) et le reste dans les écoles roumaines et non-roumaines. Dans le nouvel État roumain la statistique nous montre pour l'année scolaire 1932—35, qu'il y avait en Transylvanie 12.309 postes avec 11.840 instituteurs; pour l'année 1935—36, la statistique nous montre une augmentation au total de 14453, dont 12.141 d'État et 2314 confessionnels. Si on rapporte ce chiffre 14.455 à celui de 8962, qui était le nombre d'instituteurs en 1918—19, on constate une augmentation de 5493, soit de 61,3%³⁶). On peut bien déduire de ces chiffres les progrès qu'on a réalisés jusqu'à nos jours. Nous en occuper, ce serait sortir des cadres de notre étude.

On pourrait rattacher aussi à l'enseignement populaire l'enseignement spécial des écoles pour les enfants aveugles, les sourd-muets et les mentalement anormaux, qu'on a appelé d'un

³⁵) *Aug. Caliani*, Le développement de l'enseignement primaire dans la zone culturelle de Transylvanie. *Revue de Transylvanie*, p. 339, Cluj 1937.

³⁶) *Aug. Caliani*, loc. cit., p. 341.

seul mot: l'enseignement „médico-pédagogique“. L'État roumain a trouvé pour les enfants mentalement anormaux un établissement avec internat à Ineu (département d'Arad) et quelques écoles pour les sourds-muets et les aveugles à Timișoara et Arad. Déjà sous le „Conseil Dirigeant“, le Professeur Dr. I. Moldovan (Chef du département de la santé publique et des oeuvres sociales, dont dépendaient ces écoles), s'est rendu compte de la nécessité d'adapter cet enseignement aux besoins du nouvel État roumain. Dès le commencement on a organisé des cours spéciaux à Cluj auprès du Séminaire pédagogique universitaire, avec le concours de quelques professeurs de l'université et quelques anciens spécialistes, pour la formation d'un personnel enseignant, recruté parmi les meilleurs instituteurs et institutrices, afin de correspondre au niveau des exigences de la pédagogie moderne scientifique dans ces branches. Ces cours fonctionnèrent en trois séries chacune, ayant deux années d'études, de 1921 jusqu'à 1927. On a préparé ainsi un nombre de 38 maîtres et maîtresses (parmi lesquels aussi quelques minoritaires) qui ont servi avec succès les besoins du moment. Comme école pratique ils ont eu l'établissement pour les aveugles, celui pour les sourds-muets, et une classe pour les mentalement anormaux, créée spécialement à Cluj.

CHAPITRE IX.

L'OEUVRE ÉDUCATIVE DE L'„ASTRA“.

Le problème de l'enseignement populaire en Transylvanie ne saurait être complètement compris, sans avoir mentionné l'oeuvre si originale que l'„Association pour la culture du peuple roumain“, nommée aussi „Astra“, a accomplie depuis presque un siècle. L'idée de cette création prit naissance dans l'esprit du Dr. *I. Rațiu*, l'ardent patriote et le futur condamné du procès fameux du „Mémorandum“, lorsqu'il était jeune et habitait Vienne. De retour chez lui, il précisa sa conception et la soumit à l'approbation des deux Métropolitains, Șaguna de Sibiu et Stercia Șiuluțiu de Blaj. Il obtint aussi un grand nombre de signatures de la part du clergé et des intellectuels du pays. Après, il s'adressa à Vienne et obtint l'adhésion du Gouvernement³⁷). Ayant mis en train ce travail, c'est à partir de 1860 Șaguna qui va protéger cette oeuvre et qui va lutter toute sa vie pour la perfectionner dans les détails. Le but de l'„Astra“ était de devenir un centre de gravité pour les aspirations culturelles, morales, sociales et nationales du peuple roumain. Elle devait être un trait d'union entre les deux Églises et devait pénétrer, en complétant l'école, jusqu'au centre de la vie rurale pour y entretenir la conscience nationale par la langue, la littérature, les sciences et les beaux-arts. Le comité central qui siégeait et est encore à *Sibiu*, donna les directives de l'activité aux filiales des départements, qui devinrent de plus en plus nombreuses, et centralisa les résultats de l'activité de ses filiales. L'organisation

³⁷) *Ioan Georgescu*, „Dr. Rațiu și Asociația culturală“, p. 23. Biblioteca Astrei, No. 16, Sibiu 1925.

centrale ainsi que celles de filiales, comprennent plusieurs sections, telles que: la section littéraire, historique, bio-politique, hygiénique et médicale, juridique, féminine, ethnographique et d'éducation physique. Les moyens dont l'„Astra“ se sert pour réaliser son but sont aussi très variés. Des conférences et des publications dans les différents domaines déjà mentionnés; des créations de bibliothèques et des distributions de livres; création des écoles et des musées; des bourses, accordées aux élèves et étudiants dans le pays et à l'étranger; des concours et des prix pour les travaux intellectuels et surtout pratiques dans le domaine agricole, industriel etc. Enfin, des sociétés sportives, chorales, des organisations de fêtes pour diverses commémorations, des excursions etc.

Voici comment le dernier et l'un des plus dévoués présidents d'avant l'Union, *André Barseanu*, avait conçu la tâche de cette „Association“: „Quand je parle de lumière ou de science, moi, je ne comprends pas seulement les connaissances pratiques, mais toutes les connaissances qui élèvent les âmes, qui nous rendent meilleurs, plus aimants envers les autres, plus sensibles au beau, plus compréhensifs des mystères de la nature, plus près de Dieu³⁸⁾“.

C'est après l'Union que l'activité de l'„Astra“ a pris un grand développement, quoique le problème se soit posé au commencement, si l'„Astra“ pouvait garder son rôle en Transylvanie au milieu de tant d'autres sociétés et d'institutions culturelles qui existaient déjà dans l'ancien Royaume. Cependant on entrevit bientôt non seulement un rôle historique, mais même un devoir d'actualité de continuer son activité dans les cadres de la structure du nouvel État. C'est son premier président après l'Union, *Basile Goldiș*, qui esquissa les nouveaux horizons de l'„Association“. Par le travail du comité central, ainsi que par celui des filiales, les sections doivent contribuer à rendre notre paysan plus sain de corps et plus moral, plus instruit, mieux organisé au point de vue économique, de façon à être capable d'un maximum de production, d'être à l'abri de toute exploitation et d'être conscient des sentiments de solidarité nationale. Il va plus loin, et il estime — comme pour équilibrer les besoins

³⁸⁾ *G. Preda*, „Activitatea Astrei în 25 de ani dela Unire“. 1918—1943. P. 23, Sibiu, 1944.

sociaux — que l'„Association“ doit devenir „comme un bouclier pour la masse opprimée et particulièrement pour les ouvriers de l'industrie“³⁹⁾. On constate par là l'esprit de large démocratie qui animait déjà le premier président de l'„Association“ dans le nouvel État roumain et les directives qu'il donna à cette oeuvre.

Dans ces cadres si magistralement tracés par son ancien président, l'„Association“ continua son activité, non sans quelques difficultés, dans le nouveau régime roumain. La section littéraire continue à faire paraître en roumain la revue „Transilvania“. La section historique fit paraître dans les dernières années la „Revue de Transylvanie“. La collection de publications populaires monta en 1941 jusqu'à 30 volumes. La bibliothèque centrale de Sibiu comptait déjà en 1919 jusqu'à 22.158 volumes qui ont rapidement augmenté. La même chose pour le Musée, créé bien avant l'Union, qui fait passer en revue les grandes étapes de l'évolution historique de la Transylvanie et qui s'est également enrichie de collections d'objets, de tableaux etc.

Voici en raccourci le bilan de la nouvelle activité de l'„Astra“ dans divers autres domaines. Les *Cercles* pour l'avancement de la culture populaire se sont constitués dans les faubourgs des villes et à la campagne. Ils organisent des bibliothèques et des prêts de livres, font des collections historiques et donnent des conférences. En 1919, à l'époque de l'Union, „Astra“ possédait 488 *Agences* de bibliothèques populaires. Au commencement de 1939, ces *Cercles* augmentèrent à 2000. En 1938 le comité central distribua aux cercles 21.241 exemplaires de diverses publications. Rien que dans le département de Sibiu, 8663 personnes ont lu 19.000 livres. Par rapport à 150 filiales on a pu constater un nombre de 200.000 lecteurs. Des *écoles pour adultes* à la campagne. La première fut ouverte en 1932—33 avec 18 paysans. Pendant cinq semaines on enseigna l'agriculture, l'élevage des bestiaux, la pomologie etc. sans parler des réunions chorales et aussi d'autres arts d'agrément. En 1938—39 fonctionna un nombre de 98 écoles de cette catégorie, avec un total de 5773 élèves, hommes et femmes. La section *bio-politique* est la création du professeur *Dr. I. Moldovan*, l'actuel

³⁹⁾ *Dr. G. Preda*, Op. cit., p. 25.

président de l'„Asociation“. Cette section déploie la plus originale et riche activité. Ayant succédé à la présidence en 1932, c'est à la Réunion générale de l'„Association“ en 1935, que le Dr. Moldovan exposa systématiquement sa pensée: „La conception de la vie bio-politique doit être la boussole de nos pensées et de nos actions. C'est elle qui met l'homme et non le milieu, la famille et non l'individu, la nation et non la société au milieu de nos préoccupations. Elle nous montre que nos droits à l'ascension et à la valabilité sont déterminés non par notre héritage matériel, mais en premier lieu par notre capacité biologique. C'est au service de cette tâche nationale que l'„Association“ doit soumettre toute son activité⁴⁰⁾. En effet, sur 43.000 conférences qui ont été données dans les dernières années par toute l'organisation, 4000 furent consacrées aux problèmes bio-politiques et d'hygiène sociale dans les cadres de cette section. L'organisation sportive qui prit son plus grand essor, aidé par la création de la société „Șoimii Carpaților“, dûe au professeur Dr. I. Hațieganu, prête aussi un précieux concours à l'éducation physique pour la population rurale. En 1936—37 l'„Astra“ donna 1248 consultations médicales et 293 conférences médicales. L'„Association“ travaille, selon les circonstances, en collaboration avec d'autres sociétés plus anciennes du pays, avec la „Liga culturală“, l'„Extension de l'Université de Cluj“ etc. se prêtant mutuellement concours. Enfin, envisageant d'une façon générale le reste des oeuvres de l'„Association“, il ne nous reste qu'à mentionner les „Écoles de ménage“, les „Maisons nationales“, avec des salles de spectacle, cinémas, radios etc. à la campagne, les théâtres populaires et les deux Conservatoires à Brașov et à Sighet. Tout cela nous donne une image, bien que limitée, de la si riche activité de cette „Association“, qui fut et est encore un puissant pivot de la culture nationale de Transylvanie, soutenue aussi par le concours et la collaboration du personnel enseignant.

⁴⁰⁾ Dr. G. Preda, op. cit., p. 30.

CHAPITRE X.

LES ÉCOLES NORMALES.

Nous avons maintes fois signalé au cours de notre exposé sur l'enseignement avant l'Union de la Transylvanie, l'évolution de la préparation des maîtres d'école primaire dans cette province. Il ne nous reste maintenant qu'à compléter par quelques détails la situation d'avant l'Union. Une des sources matérielles qui favorisa beaucoup, à des moments difficiles, la création des Écoles normales, furent les „Fondations des frontières“ (Fondurile grăniceresti). Voici leur origine. En 1762, Marie-Thérèse avait créé environ six régiments parsemés dans diverses localités le long des frontières de la Transylvanie. Ils devaient être entièrement à sa disposition et lui assurer ses frontières. Vu que les soldats qui formaient ces régiments étaient des Roumains, qui répondirent à l'appel de l'Impératrice avec le plus grand enthousiasme, jusqu'à fournir eux-mêmes leur équipement, Marie-Thérèse racheta plus tard cet acte de sacrifice par de fortes sommes dont elle fit don à ses régiments. En effet, ces sommes ont formé la dite „fondation“, qui servit aux communes à acheter des biens ruraux, des forêts, etc., sans parler des capitaux déposés dans des banques. Ce ne fut cependant pas ce gain matériel qui eut la plus grande importance. Marie-Thérèse avait accordé à la population roumaine qui avait formé ces régiments — devenus „servientes castri“ —, des droits d'affranchissement politique et d'autres privilèges. Ces dispositions eurent des conséquences extrêmement favorables pour la population roumaine de ces régions. Ainsi, quand Marie-Thérèse et plus tard son fils Joseph II, avaient exhorté par leurs réformes scolaires les nationalités de leur État de créer des écoles, les Roumains qui

habitaient la zone des frontières, eurent bientôt toutes les facilités pour fonder leurs écoles nationales. Ainsi prirent naissance, par les soins de l'administration militaire, de florissantes Écoles normales pour les régions de Făgăraș et de Hațeg, pour la vallée du Someș et de Bărgău, et pour la région de Bistrița-Năsăud⁴¹). L'École Normale de Năsăud fonctionna au commencement comme école primaire supérieure. Vers 1770 elle fut transformée en école militaire, ensuite elle est devenue une transition entre l'école „trivial“ et le lycée. Plus tard, l'École normale prit son caractère propre et le Lycée le sien. Les deux écoles furent entretenues par le même Fondation. Les écoles des domaines de Năsăud durent leurs progrès à la vigilance du vicaire *Jean Marian* qui devint le directeur de toutes les écoles des territoires de Năsăud. Par un décret impérial de François I-er, qui ne fut pas agréé par les autorités ecclésiastiques serbes, qui avaient certains droits dans cette contrée, fut créée l'École normale d'Arad. C'est toujours à cette Fondation qu'on doit l'existence de l'École normale de *Gherla*.

Enfin, après l'Union on sentit le besoin d'un nombre supérieur d'écoles normales, vu l'augmentation du nombre des élèves des écoles primaires. On a employé, pour répondre aux exigences urgentes pour la formation des professeurs d'écoles normales, la même méthode dont nous avons parlé pour la préparation des instituteurs. On organisa à l'Université de Cluj, récemment devenue université de l'État roumain, des cours de vacances pendant les étés de 1919 et 1920, durant environ trois mois chaque été. Des professeurs spécialement engagés pour ces cours, pour la plupart devenus plus tard professeurs universitaires, formèrent aussi les commissions d'examen. Il y eut trois sections: pour les écoles normales, les écoles d'enseignement moyen (primaire supérieur) et pour les lycées. Les candidats étaient choisis pour la plupart parmi les instituteurs possédant les meilleures références, ayant au moins 5 ans de fonctionnement dans l'enseignement primaire: par des prêtres qui avaient

⁴¹) V. *Păcală*, „Invățământul normal în Transilvania“, p. 1038. „*Transilvania, Banatul, Crișana, Maramureș*“, 1918—1933.

fonctionné au minimum 10 ans dans le même enseignement, par des bacheliers et d'autres catégories. Après un examen passé au bout du premier été d'études, les candidats devaient occuper des places dans l'enseignement secondaire et après le second examen de l'année suivante, ils pouvaient obtenir le certificat pour une place définitive, s'ils étaient bien notés par les inspecteurs pendant l'année. On avait le droit, si on avait échoué, de se présenter encore à deux sessions devant la même commission. Celle-ci a été dissoute en 1923. Nous avons à faire les mêmes remarques que nous avons faites pour les cours des écoles primaires. Cette préparation des professeurs secondaires un peu hâtive, put paraître superficielle du point de vue scientifique et pédagogique.

Cependant, ils ont été suffisamment préparés pour donner à l'enseignement le strict nécessaire, sans faire étalage d'érudition et par leur travail consciencieux, ils ont tâché, bien des fois, de suppléer leur manque de connaissances par leurs lectures. Si pour la préparation plus systématique des professeurs pour les écoles normales il restera dorénavant l'Université avec son Séminaire pédagogique, la formation des maîtres d'écoles primaires exigea une augmentation sensible des écoles normales. À part les écoles confessionnelles qui existaient auparavant à Arad, à Sibiu, à Blaj, à Gherla, à Caransebeș et Oradea, et celles pour les jeunes filles de Lugoj et Gherla, l'État fonda à Beiuș une École normale pour la préparation des maîtresses pour jardins d'enfants. Elle est devenue depuis quelque temps une école confessionnelle orthodoxe. Le deux Écoles normales, pour garçons et pour jeunes filles de Cluj, sont devenues écoles d'État, en dehors d'autres créées par l'État. Le grand problème pédagogique qui s'est posé après l'Union pour les Écoles normales, fut celui du nombre d'années d'études. Dans l'ancien État roumain l'école normale avait 6 ans d'études et plus tard 7 ans. En Transylvanie cet enseignement subit dans cette tendance d'unification, des changements fâcheux, jusqu'au moment où la loi du *Dr. Angelescu* (1924) mit fin à cette situation par la création du type d'école normale à 8 classes. Cela ne correspondait pas seulement à l'unification des écoles normales dans tout le pays; cela rendait possible une préparation plus approfondie, au point de vue scientifique et pédagogique,

en tenant compte des intérêts que les écoles normales avaient pour l'enseignement agricole, le travail manuel etc. C'est ainsi que les Écoles normales de Transylvanie devinrent aussi des pépinières florissantes pour la préparation de nos maîtres d'écoles primaires pour tout le pays.

CHAPITRE XI.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (LES LYCÉES).

Pendant notre exposé historique nous avons gagné de précieuses indications sur les origines de quelques lycées qui prirent naissance en Transylvanie. Ainsi nous nous rappelons les luttes presque dramatiques qui accompagnèrent l'édification du lycée de Braşov, ou le révérend *Père Popasu*, nous est apparu comme un vrai apôtre-maçon, la croix dans une main et la truelle dans l'autre! Pour donner encore un exemple que le passé nous a légué, nous allons insister sur le lycée de Beiuş. Comme nous l'avons déjà vu, il a dû sa création au Métropolitain *Vulcan*. Si son début parut au commencement assez paisible et sûr, tel ne fut pas son avenir. Ainsi après la révolution de 1848, le lycée de Beiuş réorganisa ses assises conformément aux projets qu'avait faits le comte Thun pour tous les lycées de l'État. Il a eu huit classes et acquit le droit de faire passer à ses élèves l'examen de maturité ou de baccalauréat. Mais le manque d'argent menaçait cette victoire en faveur de ce lycée. L'évêque *Erdély* fit de son mieux et trouva les fonds nécessaires pour lui assurer l'avenir. D'autre part, l'entente politique des Hongrois avec la Cour de Vienne fut une cause de danger pour le lycée de Beiuş. Vers 1867 les fonds devinrent insuffisants, autant pour l'entretien du lycée que pour le paiement des professeurs. Il ne pouvait y avoir qu'une issue: assurer l'existence du lycée en demandant des subsides à l'État. Mais cela voulait dire, la disparition du lycée roumain de Beiuş! Le destin lui réserva une autre solution. *Ion Pop Salagianu* devint son mécène et lui accorda une forte donation. Cependant d'autres difficultés devaient menacer de nouveau l'avenir de ce lycée. Vers 1880 sa disparition pa-

raissait imminente. Ce furent cette fois-ci les notabilités de la ville, qui sans distinction de confession, ouvrirent une liste de souscription qui sauva de nouveau cette école. Un secours inattendu lui était encore réservé. L'évêque *Michel Pavel* d'Oradea fit construire à ses frais une nouvelle aile ajoutée à l'ancienne bâtisse, ainsi qu'une salle de gymnastique. Sa générosité alla plus loin. Il construisit un internat, en assurant en même temps le matériel scolaire nécessaire pour tout le lycée. C'est ainsi que cette école devint le puissant foyer de culture roumaine pour toute la contrée du nord de la Transylvanie⁴²).

Ces quelques exemples suffisent pour nous montrer par combien de fâcheuses vicissitudes, combien de luttes acharnées et de sacrifices sans nombre les quelques écoles roumaines de Transylvanie ont dû passer, jusqu'à la proclamation de l'Union à Alba-Julia le 1-er décembre 1918.

Jusqu'à cette date, il résulte d'après les données officielles hongroises (Rapport du Ministère des Cultes et de l'Instruction au Parlement hongrois 1914), qu'il y avait au total 159 écoles secondaires d'enseignement général magyar; il y avait 10 écoles secondaires (3 lycées à 8 classes et 7 gymnases à 4 classes) de langue roumaine; pour la population allemande, il y avait 10 écoles secondaires. Le nombre des écoles normales s'élevait à 23 écoles hongroises, 8 écoles roumaines et 3 écoles allemandes. Le nombre des écoles commerciales était de 16 écoles hongroises, 1 école roumaine et 1 école allemande. Le nombre des écoles industrielles était de 15 écoles hongroises pour les garçons et cinq pour les jeunes filles, aucune pour les Roumains et pour les Allemands⁴³).

Si nous étudions maintenant la situation des écoles secondaires des nationalités allogènes, à partir de 1918 jusqu'à 1925, nous trouvons l'augmentation suivante: *Écoles secondaires de premier degré*. Écoles rom.-catholiques hongroises: 16; écoles rom.-catholiques allemandes: 1 (1918: 0); calvinistes hongroises: 16; uniates hongroises: 1; luthériennes hongr. 2: (1918: 0); lu-

⁴²) *I. Bratu*, op. cit., p. 989—990.

⁴³) *Aug. Caliani*, L'Enseignement primaire et secondaire en Transylvanie avant et après 1918, p. 94—31. (Brochure française). Bucarest, 1944.

thériennes allemandes: 3. *Lycées*: Rom. cath. hongr.: 4; calv. hongr.: 2; uniates hongr.: 1; luther. allemandes: 2. *Écoles commerciales*: Rom. cath. hongr.: 3; calv. hongr.: 4. (1918: 0); luther. allemandes: 3 (1918: 0). Par conséquent, le nombre de ce qu'on appelle écoles secondaires de premier degré s'est accru de 39, dont 4 allemandes et 35 hongroises. Le nombre des lycées s'est accru de 9, dont 2 allemands et 7 hongrois; le nombre des écoles commerciales s'est accru de 10, dont 3 allemandes et 7 hongroises⁴⁴).

Si nous nous et tenons finalement à la statistique de l'année scolaire 1939—40, on constate le fonctionnement en Transylvanie d'un nombre total de 163 écoles secondaires d'enseignement général. Réparties d'après la langue d'enseignement, ces écoles représentent la physionomie suivante:

| | |
|---|-------------|
| écoles secondaires roumaines | 98 = 60,15% |
| écoles secondaires hongroises | 38 = 23,35% |
| écoles secondaires allemandes | 27 = 16,50% |

BCU Cluj / Central University Library Cluj

En faisant la comparaison entre ces pourcentages et le pourcentage de chaque population, il en résulte que:

60,15% écoles étaient pour 62,84% habitants roumains;

23,35% écoles pour 26,51% habitants hongrois.

16,5% écoles pour 10,65% habitants allemands.

La différence des pourcentages entre les écoles roumaines et les écoles hongroises est à peine de 0,47% en faveur des Roumains. On peut expliquer ceci, par le fait que les Hongrois ont transformé 2 de leurs lycées à 8 classes chacun, en écoles normales (Oradea et Târgu-Mureş)⁴⁵.

Les écoles magyares de l'État ont dû devenir des écoles de l'État roumain, se transformant en lycées de langue roumaine. Elles furent cependant insuffisantes pour satisfaire les besoins de la population roumaine. C'est pour ce motif que l'État dut créer d'autres lycées dans différentes villes ou bourgales de

⁴⁴) *Silviu Dragomir*, *The Ethical Minorities in Transylvania*, p. 92. Geneva, Sonor Printing. Co. 1937.

⁴⁵) *Aug. Caliani*, *L'Enseignement primaire et secondaire en Transylvanie avant et après, 1918*, p. 45.

Transylvanie, comme par exemple à Alba-Julia, Orăştie, Sibghet, Şimleu, Timișoara, Târgu-Mureș, Cluj. La prise de possession par l'État des anciennes écoles, ne se fit pas sans quelques difficultés. Dans quelques écoles le personnel enseignant s'y opposa. L'État dut envoyer des inspecteurs spéciaux pour faire passer l'administration de l'école dans les mains du nouveau directeur roumain. D'autre part, un décret du „Conseil Dirigeant“ avisa le personnel enseignant hongrois qu'à la suite de l'acte de fidélité vis-à-vis de l'État roumain, ils peuvent continuer à enseigner dans leurs écoles, bien entendu si plus tard ils passent un examen spécial de langue roumaine.

Avant l'Union il n'y avait que très peu de lycées de jeunes filles. Le „Conseil Dirigeant“ s'est décidé à développer cet enseignement. En dehors des écoles qui avaient appartenu à l'État magyar et qui devinrent des écoles à langue roumaine, l'État prit à sa charge l'école d'enseignement moyen créée dans le temps par l'„Astra“ à Sibiu, en la transformant en lycée. L'internat de ce lycée continua à appartenir à l'„Association“. L'école à enseignement moyen de Brașov fut également transformée en lycée, tandis qu'à Târgu-Mureș l'État édifia un lycée pour les jeunes filles. Pour les élèves d'origine magyare et saxonne on a gardé les lycées de l'État à langue d'enseignement magyare ou allemande dans toutes les classes, ou bien dans une partie d'entre elles, en constituant des sections spéciales avec le magyar comme langue d'enseignement. On compte parmi celles-ci les lycées de Salonta-Mare et Gheorghieni, entièrement magyares, le lycée allemand-magyar de Timișoara, avec une section allemande et une magyare, les lycées d'Arad, Brașov et Déva avec des sections magyares. Enfin, le premier octobre 1919, 60 écoles à enseignement moyen ont été prises par l'État roumain. D'après la situation de la population, quelques-unes d'entre elles ont été roumanisées, d'autres ont été gardées avec leur langue magyare ou allemande. Parmi les écoles confessionnelles roumaines, les lycées de Blaj, Beiuș, Brașov, Arad, ont fonctionné comme auparavant. À l'école de Brad on a créé une huitième classe. Les écoles d'enseignement moyen de Blaj et Beiuș pour les jeunes filles ont été transformées en lycées.

Sous l'impulsion de la nécessité impérieuse qui exigeait que

le nouvel État possédât un système d'enseignement unitaire pour tout le pays, les vestiges du système transylvain du lycée unique disparurent, pour faire place au lycée à deux sections (classique et moderne) à partir du cours supérieur, d'après le type du lycée de l'ancien Royaume (1928).

Un autre problème particulier à l'enseignement secondaire de Transylvanie fut la transformation de ce que nous avons appelé les écoles à enseignement moyen, écoles secondaires équivalentes au cours inférieur des lycées. Nous avons touché une fois à ce point. Ce genre d'écoles a joué un grand rôle dans l'État magyar, pour la préparation de la petite bourgeoisie en vue des fonctions inférieures ou des carrières pratiques. Mais leur but était bien précis, leur programme clairement tracé. Elles ne se confondaient pas non plus avec l'enseignement complémentaire primaire, et elles différaient du cours inférieur du lycée. Ces écoles, une fois passées sous l'autorité de l'État roumain, au lieu d'être développées et répandues dans tout le pays pour favoriser l'essor de la classe moyenne qui nous manquait, ont été supprimées — où bien ont été transformées en cours inférieur de lycée. C'est de cette façon qu'on a ouvert les portes aux aspirations bien souvent mal justifiées de tant de jeunes gens et de jeunes filles, qui au lieu de choisir l'école qui leur convenait et briguer des activités et des emplois pratiques, se dirigèrent vers les lycées et vers l'Université. En échange, les places des activités pratiques dans le pays (industrie, commerce, etc.) restèrent pour la plupart occupées par des étrangers.

Enfin, pour suppléer immédiatement au manque de personnel enseignant pour toutes les écoles secondaires et surtout les lycées, on finit par recourir à la préparation plus hâtive des cours d'été, dans les deux années consécutives 1920—21, 1921—22 à l'Université de Cluj. On a reçu à ces cours un nombre de 198 candidats et candidates pour les lycées, 244 pour les écoles à enseignement moyen, 37 pour les écoles normales et 6 pour les écoles commerciales. Nous n'entrerons plus dans la discussion plus ample de cette question, car nous l'avons déjà faite. Nous insisterons bien au contraire sur une autre source permanente pour la préparation des professeurs secondaires de Transylvanie. Nous voulons parler de l'activité de l'Université roumaine de Cluj,

qui, une fois bien assise sur le fondement de ses droits nationaux qui lui donnèrent naissance, prit dans ses mains aussi la charge de la préparation des licenciés ès — sciences et ès — lettres, en vue de leurs carrières professorales. Car l'État organisa en 1922 un *Séminaire pédagogique* auprès de cette Université, tel qu'il en existait déjà depuis des dizaines d'années auprès des Universités de Bucarest et Iassi. C'est l'ancien ministre de l'instruction publique *Spiru Haret*, qui, par la loi de 1898, organisa cette préparation pédagogique des futurs professeurs secondaires du pays. L'Université de Cluj devait entrer aussi dans les cadres de cette loi. Tous les candidats aspirant au professorat, soit ceux qui étaient des licenciés des facultés des lettres et des sciences, soit ceux qui étaient des diplômés d'autres écoles supérieures (Académie de commerce, Conservatoire, etc.), devaient s'inscrire aux cours de pédagogie à l'Université et participer aux travaux pratiques du dit Séminaire, (conférences, discussions etc.), pour se familiariser avec les problèmes de la pédagogie moderne. Le point original de cette organisation consistait dans l'existence d'un lycée qui était appelé le „lycée d'application” du Séminaire. Les candidats et candidates devaient faire un stage d'assistance aux leçons données par des professeurs choisis pour ce lycée (quelque fois des universitaires) et faire un nombre de leçons, pour acquérir les qualités méthodiques nécessaires. Pour l'organisation de ce Séminaire, l'État chargea, dès le commencement, le signataire de cette étude, qui fut le directeur de ce Séminaire pendant 17 ans. C'est le premier qui réalisa le lycée complet à 8 classes. En échange, il dut renoncer à l'idée de créer également un lycée de jeunes filles, où les candidates devaient faire leur apprentissage dans de meilleures conditions que dans un lycée de garçons. À cause de tant de difficultés, ce lycée cessa après 2 ans son activité. Les certificats des Séminaires pédagogiques universitaires donnant droit de se présenter aux examens de capacité (sorte d'agrégation), c'est à ces derniers examens que l'État fait le choix le plus sérieux des jeunes professeurs prenant des places définitives dans l'enseignement.

Il faut ajouter que, le „Séminaire pédagogique universitaire” de Cluj fut le seul qui reçut les futurs professeurs minoritaires. Tandis que dans l'ancien régime hongrois, la préparation péda-

gogique était de beaucoup inférieure au système roumain et, même s'il existait à Budapest un semblable Séminaire pédagogique auprès de l'Université, il n'y a eu qu'un seul cas où un roumain fut accepté, le Gouvernement roumain ouvrit les portes du Séminaire pédagogique sans réserve à tous les futurs professeurs secondaires des nations allogènes, de façon que leur préparation jouisse de la même égalité scientifique et légale. Bien mieux encore, le directeur du Séminaire pédagogique de Cluj proposa au Ministère et celui-ci accepta que, pour les leçons de langue magyare, (langue qui n'existait pas dans les cadres du lycée roumain), le directeur puisse choisir un professeur d'une école minoritaire, auquel on confia les candidats. Celui-ci était considéré comme faisant partie du cadre du personnel enseignant du Séminaire et recevait un supplément de salaire pour son travail.

CHAPITRE XII.

L'ENSEIGNEMENT PRATIQUE: AGRICOLE, PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL.

L'enseignement agricole. Nous nous sommes proposé dans cette étude de nous occuper de l'enseignement roumain en Transylvanie seulement sous son aspect intellectuel supérieur, c'est-à-dire, exprimant les tendances de la nation roumaine vers la compréhension et la conquête des valeurs de culture générale. Toutefois, notre tâche ne saurait être achevée si nous ne signalions pas aussi brièvement que ce soit, les progrès faits dans le domaine de l'enseignement pratique. Cela va nous prouver également que l'État roumain ne se désintéresse pas des valeurs économiques, qui sont les sources indispensables pour soutenir l'édifice de la culture nationale.

Dans l'ancienne Hongrie il n'y avait que 5 Académies d'Agriculture, 24 écoles inférieures d'agriculture, 12 écoles de viticulture, 5 de laiterie, 6 écoles d'horticulture, une école supérieure d'agriculture et un nombre d'écoles d'agriculture soutenues par des sociétés et aidées par l'État. Après l'Union, ces écoles devinrent la propriété de l'État roumain, mais malheureusement, elles ont été dépossédées à cause de la guerre de leur matériel d'enseignement. Il a fallu de la part de l'État de nombreux sacrifices pour réacquiescer l'outillage utilisable. En 1918 il existait en Transylvanie et dans le Banat, 14 écoles d'agriculture, dont 3 soutenues par les organisations saxonnnes, ayant l'allemand comme langue d'enseignement. Dans le nouvel État roumain, seulement après 10 ans d'existence, sur 10 écoles qui ont été créées, il y en eut 7 qui ont été créées en Transylvanie; il y eut 7 écoles ménagères pour les jeunes filles et 3 autres de diffé-

rentes spécialités (agriculture, métiers agricoles, etc.). Le nombre des élèves augmenta aussi pendant cette époque jusqu'à 4650 élèves et celui des diplômés jusqu'à 606. Les écoles ménagères de jeunes filles n'ont existé qu'après l'Union, et jusqu'en 1928 sur 18 écoles de ce genre qui existaient dans tout le pays, 7 appartenaient à la Transylvanie. Le but de ces écoles était de faire faire l'apprentissage aux jeunes filles dans toutes les branches d'occupations domestiques, soit en vue de leur vie de famille, soit pour les besoins d'un métier⁴⁶). Ainsi, aujourd'hui, la Transylvanie possède à elle seule un nombre d'écoles supérieures d'agriculture avec différentes sections. L'„Académie des Hautes Sciences d'Agriculture“ de Cluj (qui siège en ce moment à Timișoara), reste le foyer de préparation supérieure pour les élites de nos agronomes, hommes de science et praticiens à la fois. La réforme agraire que l'État roumain réalisa après la guerre de 1919, a dû tirer profit de tous ces jeunes gens éduqués dans cette Académie agricole de Transylvanie.

L'enseignement professionnel. Après la proclamation de l'Union on ne pouvait enregistrer qu'une seule école de commerce roumaine, celle de Brașov, gréco-orientale, qui prit naissance comme nous le savons, après la grande propagande que fit *Georges Barițiu* pendant son séjour à Brașov. En échange, il existait 13 écoles magyares pour garçons, appartenant à l'État, aux communes et à différentes sociétés, à Satu-Mare, Oradea, Arad, Timișoara, Hațeg, Lipova, Cluj, Târgu-Mureș et Brașov et pour les jeunes filles à Arad, Cluj, Oradea et Târgu-Mureș. Au commencement de l'année 1919—1920, les écoles de Brașov, Lipova et Hațeg ont ouvert leurs cours en roumain. Seulement la fameuse école de Brașov, une fois que les écoles passèrent sous l'autorité de l'État, cessa d'exister. On a organisé la même année une école supérieure pour garçons à Orșova; on créa à Oradea et à Sibiu deux écoles supérieures pour jeunes filles, et à Cluj une section roumaine à côté de la section magyare, qui existait déjà et qui fut prise en 1920 par l'État roumain. La

⁴⁶) *Valeriu Popa*, *Invățământul agricol de toate gradele din Ardeal, Banat și părțile ungurene*, p. 1075 etc., în „*Transilvania, Banatul, Crișana și Maramureșul*“.

mairie de la ville de Timișoara, bien que gardant encore son ancienne école de commerce, a ouvert en 1919 à côté de la section magyare deux sections: l'une roumaine et l'autre allemande. En 1921 cette école est devenue école d'État. La même année, l'État prit à sa charge les écoles communales supérieures de commerce d'Arad (garçons et filles), avec langue d'enseignement magyare et les écoles de Satu-Mare (pour garçons), ayant toujours le magyar comme langue d'enseignement. Une fois que le „Directorat général de l'instruction“ de Cluj, qui a dû faire les opérations de l'unification, avait cessé d'exister le 1 janvier 1923, il laissait en Transylvanie 13 écoles supérieures de commerce qui appartenaient à l'État (9 pour garçons et 4 pour filles), ayant comme langue d'enseignement exclusivement le roumain. (Ces écoles se trouvaient à Brașov (garçons et filles), Hațeg, Lipova, Orșova, Sibiu, (garçons) Oradea (filles). L'école de Satu-Mare fonctionnait seulement avec la langue magyare et celle de Timișoara, avec les trois sections, roumaine, allemande et magyare. En 1923 on organisa encore 4 écoles *élémentaires* de commerce pour garçons à Dej, Lugoj, Timișoara, Toplița română), de même qu'une école supérieure pour filles à Aiud, ainsi que deux écoles supérieures pour garçons et filles à Târgu-Mureș. En 1924—26 on créa encore deux écoles supérieures de commerce, pour garçons à Alba-Julia et pour jeunes filles à Cluj et 4 écoles élémentaires pour garçons, (Făgăraș, Săliște Șimleul-Sylvaniei, Târgu-Mureș) et en 1925—26 une école élémentaire pour garçons à Cluj. Enfin, en 1926—27 on organisa un cours du soir superposé à l'école de commerce de Timișoara, tandis qu'en 1927—28 on créa encore à Oradea et à Orăștie deux écoles élémentaires et deux autres supérieures pour garçons, à Lugoj et à Oradea. Tandis que l'ancien État magyar n'entretenait que 3 écoles supérieures de commerce, l'État roumain après dix ans d'existence (1928), entretenait en Transylvanie 21 écoles commerciales supérieures, 11 écoles élémentaires et un cours commercial du soir rattaché à une école élémentaire.

Les écoles industrielles. Après l'acte du 1-er décembre 1918, il n'existait en Transylvanie que 10 écoles d'industrie (Arad, Cluj, Oradea, Târgu-Mureș, Timișoara, Brașov, Satu-Mare, Odorhei, Zlatna, Cisnădie). Les 4 premières possédaient des sections

de métallurgie, boiserie, etc. Celle d'Odorhei, une section de céramique et celle de Cisnădie une section d'industrie textile. Pendant l'année 1918—19, toutes ces écoles ont commencé à fonctionner en langue magyare. Il n'y avait pas un seul roumain dans le personnel enseignant et parmi les élèves il n'y avait qu'un seul nom estropié qu'on pouvait soupçonner d'origine roumaine⁴⁷). L'État roumain comprit la nécessité de lutter de son mieux pour faire prospérer ce genre d'écoles. On a fait de la propagande pour que les parents envoient leurs enfants dans ces écoles et embrassent ces carrières. On a organisé des bourses destinées aux enfants besogneux; on a créé des internats auprès de quelques écoles et quelquefois des cantines auprès d'autres, pour en faciliter la fréquentation. A partir déjà de l'automne 1919, on a pu ouvrir dans chacune de ces écoles une première classe en langue roumaine. On a obtenu qu'un nombre de professeurs de l'ancien Royaume fut envoyés en Transylvanie pour être placés dans ces écoles. On a mieux réussi avec le personnel des maîtres ouvriers. On a accepté même que le personnel hongrois, qui a voulu prêter serment de fidélité à l'État, puisse être nommé pour continuer son travail dans ces écoles. En automne 1919, on a ouvert à l'École des arts et métiers de Timișoara une section supérieure de mécanique et une autre d'architecture. En 1920 on organisa à Viștea-de-Jos et en 1921 à Rupea-Cahaln, deux écoles du type de l'ancien Royaume. L'école des arts et métiers de Cluj a été dissoute et on a ouvert à sa place une école d'études techniques moyennes, transformée plus tard en École de conducteurs techniques, ayant le rôle de former des conducteurs pour les entreprises d'industrie moyenne et pour préparer le personnel technique intermédiaire entre les ingénieurs à titre académique et les ouvriers manuels. À partir de l'année 1923 jusqu'à présent, les progrès des écoles industrielles, pour ne parler que de la Transylvanie, ont été évidents. Dans le courant des 5 années suivantes ont été créées 30 écoles inférieures des arts et métiers. L'ancienne École des arts et métiers

⁴⁷) *I. Voinea*, *Invățământul profesional*, op. cit., p. 1097.

⁴⁸) *Idem*, p. 1802.

de Braşov fut transformée en École supérieure des arts et métiers, fonctionnant jusqu'à présent avec des ateliers de forge, de serrurerie, de teinturerie, de sculpture et un atelier pour réparation d'automobiles. Le Ministère de la culture nationale a eu des égards spéciaux au point de vue budgétaire pour favoriser en Transylvanie ces écoles, vu l'intérêt spécial que cette province présente au point de vue économique.

CHAPITRE XIII.

QUELQUES CONCLUSIONS.

Ce serait inutile de vouloir tirer de cette étude des conclusions plus systématiques qu'elle n'en comporte. D'abord, au cours de notre exposé nous avons eu l'occasion plusieurs fois de faire ressortir un nombre de conclusions partielles. Ensuite, par le fait que notre étude a été fragmentaire, qu'elle n'a opéré que sur une tranche de la nation roumaine, la Transylvanie, elle a réduit d'un seul coup la réalité intégrale et complexe de la structure psychologique de cette nation, de son histoire, de sa culture. Si, par contre, on avait étudié l'évolution de l'enseignement roumain parallèlement aux deux autres provinces et, à partir d'un certain moment à l'histoire de l'enseignement de l'ancien Royaume, on aurait pu trouver des documents aussi précieux sinon davantage, qui auraient prouvé les mêmes qualités de l'esprit roumain pour la compréhension et la conquête des valeurs de culture. La Transylvanie présente en raccourci, il est vrai, la réalité de cette image, imprégnée surtout de ce que son évolution historique lui a créé de particulier et d'original.

Et encore, en achevant notre étude, nous nous rendons compte d'une lacune. C'est que nous n'avons rien dit de l'Université de Cluj, ou pour mieux parler, de l'Enseignement supérieur de Transylvanie, c'est-à-dire de l'*Académie de Commerce* et de l'*Académie d'Agriculture*, qui siégeaient à Cluj et de l'*École Polytechnique* de Timișoara. C'est à dessein que nous avons procédé de la sorte. Car rien que pour l'Université de Cluj il nous aurait fallu toute une étude de dimension semblable à celle-ci. On pourrait peut-être l'aborder une autre fois, bien qu'on l'ait déjà tenté partiellement. D'un autre côté, nous nous sommes

proposé, dans notre étude, de nous occuper surtout de l'enseignement qui a eu les plus profondes racines dans l'histoire et la tradition de la Transylvanie, qui a été comme nous l'avons vu, l'expression du développement de la conscience nationale du peuple roumain, *pour l'école et par l'école*. Or, malgré leur nombre et leurs droits, les Roumains ont eu assez à lutter pour ce qu'ils ont créé, pour qu'ils puissent encore lutter — d'ailleurs sans aucun succès — afin d'obtenir une université roumaine. Ce n'est qu'à partir de l'acte de l'Union nationale d'Alba-Julia le 1-er décembre 1918, que l'État roumain a pu se prévaloir de tous ses titres pour transformer l'Université magyare de Cluj en Université roumaine. Il est vrai que par cette lacune notre étude a perdu une pièce essentielle pour l'intérêt de sa cause. Car l'activité scientifique que l'Université roumaine de Cluj a déployée devant le monde étranger pendant ces 25 ans et plus d'existence, par son enseignement, par des recherches et des travaux scientifiques dus à ses professeurs dans tous les domaines de la science, et, surtout par l'esprit de tolérance vis-à-vis des nations allogènes, qui ont étudié dans cette université, — justifie encore une fois toutes les revendications actuelles de cette université roumaine.

Quand le grand patriote transylvain le Dr. *I. Rațiu* s'est présenté devant le jury du tribunal de Cluj pour se défendre dans le fameux procès du „Mémorandum“, bien qu'il se soit attendu à une condamnation, il n'a pas hésité à exprimer ces mémorables paroles: „L'existence d'un peuple ne se discute pas, elle s'affirme“⁴⁹⁾. Nous pouvons considérer nôtre en cette occurrence la même idée, pour l'appliquer un peu dans un autre sens et dire: L'existence de la culture nationale du peuple roumain ne se discute pas, *elle s'est affirmée!* L'histoire de l'enseignement en Transylvanie nous l'a, quant à sa part, amplement prouvé. C'est un titre de plus, et non des moindres, pour la justification des revendications politiques et nationales de tout le peuple roumain.

⁴⁹⁾ *Georges Moroiănu*, Les luttes des Roumains transylvains pour la liberté et l'opinion européenne. (Cité d'après le „Journal des Débats“ du 5 juin 1894), p. 143. Paris, Librairie universitaire J. Gamber, 1933.

De l'histoire de l'enseignement roumain en Transylvanie et surtout de l'évolution de l'enseignement dans le nouvel État après l'Union, il s'en est suivi l'esprit de tolérance que les Roumains ont eu pour les autres nations allogènes. L'esprit de tolérance de la part de la nation roumaine n'a pas été dû seulement à une plus large compréhension d'ordre national, mais aussi à un plus profond sens démocratique, sauf dans ces dernières années de dictature, vis-à-vis des peuples de ces nations allogènes.

C'est l'histoire, cependant, qui dira un jour si la Transylvanie a toujours été payée de la même monnaie.

C'est encore l'histoire qui pourrait enregistrer aussi la réalisation d'une meilleure entente entre les nations allogènes et le peuple roumain dans l'État roumain.

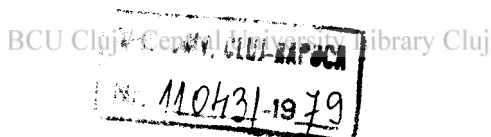


Tableau statistique de toutes les écoles fonctionnant en Transylvanie en 1939, (D'après la même statistique publiée en allemand par le Ministère des Affaires Etrangères) (Bucarest 1940).

| | Jardins d'enfants | | | | | | Écoles primaires | | | | | | | Lycées | | | Gymases cours inférieur du lycée | | | Édes Normales | | | Écoles Commerciales | | | total |
|--|-------------------|----------|------------|---------|--------|----------|------------------|----------|------------|--------|--------|--------|----------|---------|--------|----------|----------------------------------|--------|----------|---------------|--------|------------|---------------------|--------|----------|-------|
| | roumaines | magyares | allemandes | juivers | autres | ensemble | roumaines | magyares | allemandes | serbes | juives | autres | ensemble | garçons | filles | ensemble | garçons | filles | ensemble | garçons | filles | ensemble | garçons | filles | ensemble | |
| Réformées | | 4 | | | | 4 | | 481 | 1 | | | | 482 | 6 | 1 | 7 | | 5 | 5 | 1 | 1 | 2 | 1 | | 1 | 15 |
| Unitariennes | | | | | | | | 33 | | | | | 39 | 2 | | 2 | | | | | | | | | | 2 |
| Catholiques romaines | magyares | | 16 | | | | | 277 | | | | | | 6 | 1 | 7 | 4 | 10 | 14 | 1 | 4 | 5 | | 2 | 2 | 28 |
| | roumaines | 1 | | | | | 45 | 6 | | | | 6 | 394 | 1 | 3 | 4 | | 2 | 2 | | | | | | | 6 |
| Evangéliques A. B. | allemandes | | | 28 | | | | | 105 | | | | | 1 | | 1 | 1 | 8 | 9 | 1 | 1 | 2 | 1 | | 1 | 13 |
| | magyares | | | 30 | | | 30 | | 316 | | 1 | 322 | 5 | 1 | 6 | 3 | 5 | 8 | 1 | 2 | 3 | 1 | | 1 | 1 | 18 |
| Evangéliques A. B. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Catholiques-Romaines roumaines | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Orthodoxes serbes | | | | | | | | | | 53 | | | 53 | | | | | | | | | | | | | |
| Israélites | | | | 6 | | 6 | | | | | 32 | | 32 | 2 | | 2 | 1 | 2 | 3 | | | | 1 | | 1 | 6 |
| Privées | | 3 | | | 5 | 8 | | | | | | 5 | 5 | | 1 | 1 | | 1 | 1 | | | | 1 | 1 | 2 | 4 |
| Autres | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Privées ensambles | 1 | 23 | 58 | 6 | 5 | 93 | 6 | 796 | 422 | 53 | 32 | 12 | 1321 | 23 | 7 | 30 | 9 | 33 | 42 | 4 | 8 | 12 | 5 | 3 | 8 | 92 |
| Écoles d'État | 807 | | | | | 807 | 4570 | | | | | | 4570 | 37 | 17 | 54 | 29 | 19 | 48 | 17 | 9 | 26 | 18 | 6 | 24 | 152 |
| Section aux Écoles d'État | | | | | | | | 158 | 126 | 8 | | 24 | 316 | 2 | | 2 | 4 | | 4 | | | (1) | | | 1 | 8 |
| Total des Écoles des groupes nationaux | 1 | 23 | 58 | 6 | 5 | 93 | | 954 | 548 | 61 | 32 | 36 | 1637 | 25 | 7 | 32 | 13 | 33 | 46 | 4 | 8 | 13 | 5 | 3 | 9 | 100 |
| Toutes ensembles | 808 | 23 | 58 | 6 | 5 | 900 | 4576 | 954 | 548 | 61 | 32 | 36 | 6213 | 62 | 24 | 86 | 42 | 52 | 94 | 21 | 17 | 38 +(1) | 23 | 9 | 33 | 252 |

TABLE DES MATIÈRES.

| | Pag. |
|---|-------|
| CHAP. I. | |
| Considérations générales — — — — — | 5—8 |
| CHAP. II. | |
| Les Écoles de Braşov — — — — — | 9—18 |
| CHAP. III. | |
| Les Écoles de Sibiu — — — — — | 19—25 |
| CHAP. IV. | |
| Les Écoles de Blaj — — — — — | 26—33 |
| CHAP. V. | |
| L'activité culturelle des deux Églises — — — — — | 34—37 |
| CHAP. VI. | |
| L'Enseignement populaire avant l'Union nationale de la Transilvanie — — — — — | 38—42 |
| CHAP. VII. | |
| L'École transylvaine après l'Union nationale. Aperçu général — — — — — | 43—44 |
| CHAP. VIII. | |
| L'École populaire après l'Union — — — — — | 45—51 |
| CHAP. IX. | |
| L'Oeuvre éducative de l'„Astra“ — — — — — | 52—55 |
| CHAP. X. | |
| Les Écoles Normales — — — — — | 56—59 |
| CHAP. XI. | |
| L'Enseignement secondaire (Les lycées) — — — — — | 60—66 |
| CHAP. XII. | |
| L'Enseignement pratique: agricole, professionnel et industriel — — — — — | 67—71 |
| CHAP. XIII. | |
| Quelques Conclusions — — — — — | 72—74 |

UNIVERSITÉ „ROIE FRDINAND I-er“ CLUJ-SIBIU
CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
SUR LA TRANSYLVANIE

Bibliotheca Rerum Transsilvaniae

- SILVIU DRAGOMIR: La Transylvanie avant et après l'arbitrage de Vienne. Sibiu, 1943. (I).
- PETRU RĂMNEANȚU: Die Abstammung der Tschangos, Sibiu, 1944. (II).
- AL. PROCOPOVICI: Die Rumänenfrage. Sibiu, 1944. (III).
- TUDOR DRĂGANU: La doctrine juridique de la couronne hongroise. Sibiu, 1944. (IV).
- AL. BORZA: Die siebenbürgische „Heide“. Sibiu, 1944. (V).
- I. MOGA: Les Roumains de Transylvanie au moyen âge. Sibiu, 1944. (VI).
- G. GIUGLEA: Uralte Schichten und Entwicklungsstufen in der Struktur der dakorumänischen Sprache. Sibiu, 1944. (VII).
- L. SOMEȘAN: Le sol roumain. Sibiu, 1944. (VIII).
- G. SOFRONIE: Frontière et Nation en Droit International. Sibiu, 1944. (IX).
- AL. FILIPAȘCU: Le Maramureș. Sibiu, 1944. (X).
- Dr. OCTAVIAN BEU: L'empereur Joseph II et la révolte de Horia. Sibiu, 1944. (XI).
- D. POPOVICI: La littérature roumaine à l'époque des Lumières. Sibiu, 1944. (XII).
- SILVIU DRAGOMIR: Le Banat roumain. Sibiu, 1944. (XIII).
- Dr. OCTAVIAN BEU: Bibliografia răscoalei lui Horia. Sibiu, 1944. (XIV).
- G. SOFRONIE: Les Antécédents diplomatiques de l'Acte de Vienne. Sibiu, 1945. (XV).
- AL. BORZA: L'„Alac“ (Engrain, *Triticum monococcum*) chez les Roumains. Sibiu, 1945. (XVI).

